



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.29/3

PBC.20/3

4 juin 2004

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-neuvième session

Vienne, 9-11 novembre 2004

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Comité des programmes et des budgets

Vingtième session

Vienne, 4 et 5 septembre 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation
des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds
de développement industriel pour l'exercice biennal 2002-2003
terminé le 31 décembre 2003¹**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
LETTRE D'ENVOI		4
I. INTRODUCTION	1-7	4
II. MANDAT RÉGISSANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES ET MÉTHODE DE VÉRIFICATION	8-10	5
III. GOUVERNANCE	11-22	5
A. Communication	13-14	5
B. Contrôle interne	15-18	5
C. Principes et directives	19-22	6
IV. SITUATION FINANCIÈRE	23-27	6
A. Budget ordinaire et recouvrement des contributions	23-24	6

¹ Traduction d'un document non revu par les services d'édition.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
B. Arriérés de contributions	25-26	7
C. Exécution des activités de coopération technique	27	7
V. BUDGÉTISATION STRATÉGIQUE, GESTION DES PROGRAMMES ET MESURE DES RÉSULTATS	28-31	7
VI. VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DE LA CONFORMITÉ	32-43	7
A. Matériel durable	32-36	7
B. Bordereaux interservices (bureaux extérieurs)	37-39	8
C. Passif éventuel: prestations de fin de service et assurance maladie après la cessation de service	40-43	8
VII. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	44-53	8
A. Modalités de recrutement et de sélection	44-50	8
B. Formation du personnel	51-53	9
VIII. CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS INFORMATIQUES	54-61	9
IX. BUREAUX EXTÉRIEURS	62-71	10
A. Efficacité des bureaux extérieurs	62-66	10
B. Aspects administratifs	67-71	10
X. REMERCIEMENTS	72	11
Annexes		
I. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS LES PRÉCÉDENTS RAPPORTS DE VÉRIFICATION EXTERNE		12
II. OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES		14
III. ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003 TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003		15
État I État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2002-2003		16
État II État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes au 31 décembre 2003		17
Tableau 2.1 État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2003 (en euros)		18
Tableau 2.2 État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2003		24
État III Fonds général et Fonds de roulement: État des mouvements de trésorerie pour l'exercice biennal 2002-2003 au 31 décembre 2003		29
État IV Fonds général: État des crédits ouverts, par grand programme, pour l'exercice biennal 2002-2003 au 31 décembre 2003		30
Tableau 4.1 Fonds général: État des crédits ouverts, par principal objet de dépense, pour l'exercice biennal 2002-2003 au 31 décembre 2003		31
Tableau 4.1 (Supplément) Autres fonds du Siège. Service des bâtiments: État des crédits ouverts, par principal objet de dépense, pour l'exercice biennal 2002-2003		32

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Page</i>
IV. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS	33
Préface: MANDAT DE L'ONUUDI	33
Note 1. Récapitulation des principes comptables essentiels	34
Note 2. Fonds général et Fonds de roulement	40
Note 3. Autres fonds du Siège	47
Note 4. Coopération technique	50
Annexe I Activités de coopération technique exécutées par l'ONUUDI	
Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2002-2003 (en euros)	56
Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2002-2003 (en dollars)	58
Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2003 (en euros)	60
Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2003 (en dollars)	61
Tableau 3. État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003	62
Tableau 4. État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003	64
Tableau 5. État récapitulatif, pour l'exercice biennal 2002-2003, des activités de coopération technique menées dans le cadre d'accords interorganisations. .	68
Annexe II Fonds d'exploitation: PNUD et fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD.	69
Annexe III Compte spécial pour le Service des bâtiments (dépenses autres que de personnel)	72
Tableau 1. État des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2002-2003	72
Tableau 2. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2003	73

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES
B.P 446 Pretoria 0001
République d'Afrique du Sud
Tél.: +27(0)12 426 8401
Fax: +27(0)12 426 8257

Monsieur le Président du Conseil du développement
industriel
ONUDI
B.P. 300
A-1400 Vienne
Autriche

LETTRE D'ENVOI

Le 31 mai 2004

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil du développement industriel, à sa vingt-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa vingtième session mon rapport et mon opinion sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel relatifs à l'exercice biennal 2002-2003 terminé le 31 décembre 2003.

Conformément au règlement financier de l'Organisation, j'ai donné au Directeur général la possibilité de formuler des observations sur mon rapport et il m'a assuré qu'il n'avait aucune remarque d'importance à faire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]

S. A. Fakie

Commissaire aux comptes

Vérificateur général des comptes de la République
d'Afrique du Sud

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003 TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

I. INTRODUCTION

1. La vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) m'a été confiée pour l'exercice budgétaire 2002-2003 en ma qualité de Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud, conformément aux dispositions de la résolution

GC.9/Dec.16, que la Conférence générale a adoptée à sa neuvième session ordinaire.

2. Comme il s'agissait là de mon premier mandat au service de l'Organisation, il m'a fallu, dans un premier temps, appréhender en profondeur les systèmes opérationnels et autres de cette dernière. Au cours de la seconde année de l'exercice, j'ai continué de tirer parti des connaissances acquises lors de la phase préparatoire. Divers bureaux extérieurs ont fait l'objet d'une vérification sur place. La vérification finale des états financiers relatifs aux comptes de l'Organisation pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003 a été menée à bien conformément aux dispositions du règlement financier.

3. La vérification des états financiers a été complétée par diverses procédures à valeur ajoutée, et notamment par l'examen des questions relatives à la structure décisionnelle, à la gestion des ressources humaines et au cadre de contrôle général des activités informatiques. Ces examens ont fait apparaître des secteurs d'activités susceptibles de faire l'objet d'améliorations, et ceci a été porté à la connaissance de l'Administration au moyen d'observations de vérification et de lettres de recommandations. Le Secrétariat a pris et continue de prendre des mesures pour y donner suite.

4. Mon premier rapport intérimaire, transmis au Conseil du développement industriel à sa vingt-septième session par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa dix-neuvième session sous les cotes IDB.27/6 – PBC.19/6, exposait la méthode de vérification envisagée et les résultats des opérations de vérification effectuées au cours de la première année de l'exercice biennal. Par le présent rapport, j'entends appeler l'attention du Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, sur d'importantes questions découlant de la vérification externe des comptes de l'exercice biennal 2002-2003 et l'informer de la suite donnée aux questions soulevées dans mon rapport intérimaire.

5. Il m'est agréable de certifier que les documents comptables de l'Organisation sont fiables et correctement tenus et que des contrôles internes adéquats ont été mis en place. J'exprime donc une opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003.

6. Le présent rapport se compose de plusieurs parties, dans lesquelles sont respectivement regroupées mes observations concernant le mandat et la méthode de vérification, la gouvernance, la situation financière, la budgétisation stratégique et la gestion des programmes, les questions relevant de la vérification financière et de conformité, ainsi que plusieurs autres questions relatives à la gestion.

7. Il m'est agréable de présenter mon rapport sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice biennal 2002-2003 au Conseil du développement industriel à sa vingt neuvième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa vingtième session, conformément à l'article XI du règlement financier.

II. MANDAT RÉGISSANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES ET MÉTHODE DE VÉRIFICATION

8. La vérification des comptes est conduite conformément aux dispositions du chapitre XI du règlement financier de l'Organisation et du mandat additionnel régissant la vérification des comptes qui y figure en annexe. Aux termes de ce mandat, le Commissaire aux comptes exprime une opinion sur les états financiers de l'exercice et rend compte des opérations financières et de différents autres points qui y sont indiqués. Il lui est par ailleurs loisible d'améliorer la transparence pour aider l'Organisation à réaliser ses objectifs de façon économique, efficace et efficiente.

9. La vérification a été effectuée conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que des normes internationales de vérification. La méthode globale retenue à cette fin tient compte des aspects financiers et de la conformité et comporte des éléments destinés à ajouter de la valeur. Les opérations de vérification ont été menées au Siège et dans plusieurs bureaux extérieurs.

10. Par ailleurs, les comptes du service de restauration du Centre international de Vienne, distincts de ceux de l'ONUDI, ont également fait l'objet d'une vérification et le rapport correspondant a été communiqué au Directeur général pour qu'il le transmette, comme le veut le règlement de ce service. Enfin, si les comptes du Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds pour l'environnement mondial sont vérifiés dans le cadre de ceux de l'Organisation, des dispositions spéciales ont été prises pour que l'opinion sur ces comptes soit exprimée séparément.

III. GOUVERNANCE

11. Depuis quelques années, on accorde de plus en plus d'attention aux principes de gouvernance. On s'attend désormais à ce que toute entreprise, publique ou privée, mette en place des structures telles que la gestion puisse être transparente, une large place étant faite à l'intégrité et à l'obligation redditionnelle. Les questions touchant la structure administrative, la communication de l'information aux parties prenantes, les systèmes de contrôle interne ainsi que les valeurs et les normes de comportement fixées pour l'organisation en sont des aspects importants.

12. Au cours de l'exercice considéré, divers éléments du cadre décisionnel de l'Organisation ont été passés en revue. C'est ainsi que je me suis penché sur des questions ayant trait à la structure décisionnelle, notamment pour ce qui est du contrôle interne ainsi que de la formulation et de la divulgation des politiques relatives, par exemple, à l'éthique et à la fraude.

A. Communication

13. La rigueur de la vérification externe est caractéristique d'une structure décisionnelle performante. Or, à mes yeux, cette vérification est d'autant plus rigoureuse que la communication entre le commissaire aux comptes et les organes directeurs est rapide et franche. C'est pourquoi je me félicite d'avoir pu présenter aux États Membres un rapport intérimaire sur les activités que j'ai menées au cours de la première année de l'exercice biennal et sur les questions les plus importantes qui en découlaient.

14. Le fait que le Conseil du développement industriel ait décidé, à sa vingt-sixième session, que le Commissaire aux comptes devait inclure dans les prochains rapports un tableau comportant les principales recommandations, lequel s'accompagnerait d'indications sur la suite donnée, par le Directeur général, à ces recommandations, va également dans le sens de la transparence. Le premier tableau de ce type figure donc dans mon rapport intérimaire, qui récapitulait les recommandations formulées dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation, du Fonds de développement industriel et des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2000-2001. On trouvera à l'annexe A du présent rapport des informations à jour sur la question.

B. Contrôle interne

15. Le contrôle interne est l'un des éléments importants de la structure décisionnelle. Mon prédécesseur s'est inquiété de la capacité du Groupe du contrôle interne à mener des investigations actives et à effectuer les examens systématiques intensifs et extensifs qui seraient nécessaires. Le Comité des programmes et des budgets et le Conseil du développement industriel ont noté l'importance de ces questions et prié le Directeur général de renforcer le contrôle interne.

16. Il est à noter que le Directeur général a rapidement pris des mesures dans ce sens, décidant notamment d'instituer le Bureau du Contrôleur général, dont les opérations ont débuté en juin 2003.

17. Compte tenu de ces mesures et dans le souci de formuler des recommandations constructives, j'ai procédé à une évaluation objective de la vérification interne. Il s'agissait d'évaluer les travaux du Groupe du

contrôle interne en fonction des pratiques généralement reconnues. Cette étude a mis au jour diverses lacunes, dont j'ai fait état dans mon rapport intérimaire et dont les principaux aspects peuvent être récapitulés comme suit:

a) Le Groupe ne souscrivait pas aux Normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes, bien que ces normes aient été reconnues par les représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales;

b) Les compétences et les ressources dont disposent le Groupe exigeaient une analyse critique;

c) Les apports des cadres de direction n'avaient pas été véritablement intégrés à l'évaluation des risques et les voies de communication avec ces cadres devaient être précisées;

d) Les plans de vérification et les documents de travail ne correspondaient pas pleinement aux normes reconnues;

e) Les dispositifs d'évaluation de l'assurance-qualité et de la performance faisaient défaut.

18. Depuis, nous avons constaté que le Groupe s'emploie à respecter davantage les normes internationalement reconnues. Le mandat du Groupe a été publié en juin 2003, au moment de la mise en place du Bureau du Contrôleur général. Le Groupe a publié une charte détaillée en octobre 2003 et a fait siens les normes ainsi que le code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes. La création du Bureau ainsi que la nomination du Contrôleur général et d'un nouveau directeur à la tête du Groupe ont permis de prendre des mesures correctives. La vérification interne continue donc d'être consolidée. Les progrès accomplis seront à nouveau évalués lors de la vérification des comptes de l'exercice 2004-2005.

C. Principes et directives

19. Il est indispensable d'élaborer et de diffuser des principes et des directives si l'on veut que les fonctionnaires agissent de manière que l'Organisation puisse réaliser les objectifs fixés tout en réduisant les risques autant que possible. On trouvera indiqués dans les paragraphes ci-après les aspects pour lesquels des améliorations peuvent utilement être apportées.

20. **Code de déontologie.** Dans son rapport sur les comptes de l'exercice 2000-2001, mon prédécesseur a noté qu'il fallait mettre en pratique un code de déontologie. Au cours de l'exercice 2002-2003, les Normes de conduite requises des fonctionnaires

internationaux ont été communiquées à tous les fonctionnaires.

21. **Stratégie de prévention de la fraude et politique de prévoyance.** Dans mon rapport intérimaire, j'ai noté que, si différents règlements et procédures comportaient certains éléments d'une stratégie de prévention de la fraude, l'Organisation n'avait pas réellement mis au point ni appliqué de stratégie complète de prévention de la fraude et de politique de prévoyance. Le Secrétariat a indiqué que cette question retenait l'attention et qu'une stratégie serait élaborée avant la fin 2004. Les travaux sur la question sont menés en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies.

22. **Politique de l'environnement et stratégie de gestion de l'environnement.** De plus en plus, les organisations prennent conscience de ce que leur action affecte le milieu naturel ambiant et en est tributaire. Une politique de l'environnement par laquelle une organisation s'engage à agir dans le plus grand respect du milieu ambiant est aujourd'hui considérée comme faisant partie intégrante de la bonne gouvernance. Une stratégie de gestion de l'environnement définit le cadre de l'application de la politique de l'environnement et en garantit le succès. S'il est vrai que, dans l'action qu'elle mène, l'Organisation tient compte des questions relatives à l'environnement, il n'en reste pas moins qu'elle n'a pas réellement élaboré ou mis en place ni une politique de l'environnement ni une stratégie de gestion de l'environnement. Le Secrétariat indique que les politiques retenues au plan interne doivent être officialisées.

IV. SITUATION FINANCIÈRE

A. Budget ordinaire et recouvrement des contributions

23. Le taux de recouvrement des contributions de l'exercice 2002-2003 est l'un des plus élevés jamais enregistré, s'établissant à 93 % pour 2002 et à 92 % pour 2003, contre 84 % en 2000 et 92 % en 2001.

24. Les sommes pouvant être engagées dépendent et du respect des délais fixés pour les versements et du montant de ces derniers. Si le taux d'exécution a pu être augmenté, passant de 91,5 % pour l'exercice 2000-2001 à 92,9 % pour l'exercice 2002-2003, il est à noter que, par souci de prudence, un montant de 9 819 600 euros n'a pas été engagé. Les États Membres sont invités à verser intégralement leurs quotes-parts pour chaque année de l'exercice, comme l'exige le règlement financier, afin que le Secrétariat puisse disposer de la marge de manœuvre voulue pour mieux exécuter le budget-programme approuvé.

B. Arriérés de contributions

25. Au 31 décembre 2003, le montant des arriérés de contributions se chiffrait au total à 113 977 821 euros, dont 71 309 937 euros dus par d'anciens États Membres. À la fin de l'exercice précédent, il se chiffrait à 111 084 096 euros, ce qui fait apparaître une légère augmentation de 3 %, qui montre que, si le taux de recouvrement des contributions de l'exercice 2002-2003 a progressé, il n'en va pas de même pour le recouvrement des arriérés.

26. Le montant des arriérés dus de longue date pose problème et les États Membres concernés sont vivement engagés à trouver le moyen de réduire les sommes qu'ils doivent verser à ce titre.

C. Exécution des activités de coopération technique

27. Il est de bon augure que les activités de coopération technique aient augmenté au cours de l'exercice à l'étude. Cette augmentation ressort clairement de l'accroissement des contributions volontaires, qui sont passées de 138 007 100 dollars pour l'exercice 2000-2001 à 183 483 900 dollars pour l'exercice 2002-2003. Par ailleurs, des dépenses d'un montant de 196 391 100 dollars ont été engagées au titre du programme ordinaire de coopération technique (dépenses d'appui comprises), contre 172 192 100 dollars pour l'exercice 2000-2001, soit un accroissement de quelque 14 %, le domaine d'activités en ayant le plus bénéficié étant le Fonds pour l'environnement mondial.

V. BUDGÉTISATION STRATÉGIQUE, GESTION DES PROGRAMMES ET MESURE DES RÉSULTATS

28. Il est à noter que l'examen à mi-parcours de 2003 a été reporté en raison de la mise en place de nouvelles modalités aux termes desquelles le pouvoir d'allouer des ressources aux bureaux extérieurs a été délégué aux bureaux régionaux, qui tiennent compte pour cela des priorités nationales. En conséquence, certains bureaux de pays n'ont pas été en mesure de mener leurs activités dans le cadre du montant révisé des crédits qui leur avaient été alloués. Le Secrétariat a indiqué que, du fait de l'application de ces nouvelles modalités, l'examen à mi-parcours avait pris plus de temps que prévu, mais qu'il espérait que, les bureaux régionaux et le groupe de la coordination des bureaux extérieurs se familiarisant avec ces procédures, la révision du budget serait menée à terme et communiquée en temps voulu.

29. Dans mon rapport intérimaire, j'avais noté que l'Organisation ne disposait pas de système de gestion des résultats destiné à assurer la bonne exécution du plan de travail. J'avais donc recommandé d'établir des

indicateurs mesurables qui serviraient à évaluer périodiquement les résultats.

30. Le Secrétariat a admis qu'il convenait d'adopter une approche globale qui établisse un lien entre sa stratégie et ses activités et qui rende compte de ses résultats par rapport aux objectifs fixés par l'Organisation. Il a donc mis au point un système de gestion axée sur les résultats et reposant sur un tableau de bord équilibré. Le programme et les budgets de l'exercice 2004-2005 comportent d'ailleurs des indicateurs de résultats détaillés pour chaque programme.

31. La mise en place de ce système a été confiée au Groupe de l'évaluation, qui relève du Bureau du Contrôleur général et qui s'y emploie activement.

VI. VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DE LA CONFORMITÉ

A. Matériel durable

32. Conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, le matériel durable est imputé, lors de son acquisition, sur les crédits ouverts; sa valeur d'inventaire est spécifiée dans une note relative aux états financiers. Le contrôle des avoirs de l'Organisation est un impératif et, aux termes du règlement financier, le Directeur général assure la garde effective de ces avoirs.

33. Les opérations de vérification relatives aux bureaux extérieurs ont fait apparaître des lacunes dans le contrôle du matériel durable. Ainsi, il arrive que des éléments de matériel figurant dans les stocks n'aient pas été étiquetés, de sorte qu'il est impossible de les identifier; il n'a pas toujours été possible d'expliquer les écarts d'inventaire entre les bureaux extérieurs et le Siège; des lacunes sont apparues aussi s'agissant des méthodes de dénombrement, et du matériel inutilisable n'avait pas été comptabilisé de manière appropriée.

34. En règle générale, les comptes d'inventaire n'étaient pas systématiquement comparés ou rapprochés, ce qui aurait permis de s'assurer de la complétude des pièces comptables. Si les stocks sont régulièrement pointés, les éléments de stocks au Siège n'ont pas tous fait l'objet d'un inventaire physique au cours de l'exercice 2002-2003.

35. Les instructions administratives en vigueur ne donnent pas de directives suffisamment précises en ce qui concerne la tenue des comptes d'inventaire de manière à permettre le contrôle de la garde des biens et à fournir les renseignements nécessaires à la publication de l'information financière conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

36. Le Secrétariat devrait, à titre prioritaire, prendre des mesures pour améliorer la fiabilité des comptes d'inventaire relatifs au matériel durable et leur complétude. Il a admis que les problèmes étaient réels et a indiqué qu'il s'emploierait à y remédier de manière économique et à atteindre les objectifs voulus en matière de contrôle.

B. Bordereaux interservices (bureaux extérieurs)

37. Comme indiqué dans la note 4 r) relative aux états financiers, les bordereaux interservices des bureaux extérieurs en souffrance au 31 décembre 2003 représentent 8 473 317 dollars (soit 6 787 127 euros). Ceci s'explique en grande partie par le fait que les bordereaux des bureaux extérieurs du PNUD ne sont reçus qu'en fin d'année et qu'il est donc trop tard pour les prendre en compte. Le PNUD a mis en place un nouveau système informatisé de présentation de ces bordereaux, ce qui a aussi des incidences sur leur traitement.

38. Du fait de ce retard, le solde des engagements non réglés tel qu'il figure à l'état II est surévalué, de sorte que le poste Éléments actifs divers est lui aussi surévalué.

39. Le Secrétariat est invité à continuer de rechercher, en collaboration avec le PNUD, le moyen de rationaliser le traitement des bordereaux afin que ces transactions puissent être comptabilisées en temps voulu.

C. Passif éventuel: prestations de fin de service et assurance maladie après la cessation de service

40. Comme l'indique la note 2 w) i) relative aux états financiers, aucun crédit n'a été ouvert pour couvrir le passif éventuel pour prestations de fin de service. Au 31 décembre 2003, selon le Secrétariat, celui-ci serait estimé à 21,2 millions d'euros au titre du budget ordinaire et à 3,3 millions d'euros au titre du budget opérationnel.

41. De même, les prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service n'ont pas été intégralement financées. Ainsi, la note 2 w) iii) indique que le montant du déficit actuariel, tel que déterminé aux fins de l'étude actuarielle, se chiffrerait à 36 millions d'euros au 31 décembre 2003.

42. Mon prédécesseur a soulevé ces questions dans ses rapports sur les comptes de l'exercice 1998-1999 et de l'exercice 2000-2001. Le Secrétariat avait alors estimé qu'une approche commune à tout le système serait préférable à une solution individuelle.

43. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait été décidé, lors d'une récente réunion du Réseau Finances et budget qu'un groupe de travail serait créé pour réaliser une

étude actuarielle commune et que les organisations devaient indiquer ce passif dans les états financiers. Le Réseau recommanderait par ailleurs au Comité de haut niveau chargé des questions de gestion de créer un groupe de travail qui serait chargé de trouver une solution à l'échelle du système. L'ONU saisirait l'Assemblée générale d'un rapport à ce sujet, et l'on comptait que des recommandations s'ensuivraient.

VII. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

A. Modalités de recrutement et de sélection

44. Le Secrétariat, soucieux de consolider les capacités de l'Organisation, a mis en place, en juin 2001, un cadre de gestion des ressources humaines, qui constitue un premier pas dans ce sens. Parmi les points saillants de ce cadre, on notera qu'il définit des modalités perfectionnées de sélection des candidats, qui devraient permettre de recruter des personnes hautement qualifiées et de raccourcir les délais de recrutement.

45. Le Directeur général a décidé, à cette fin, de ne pas exercer le pouvoir dont il a été investi de nommer au Siège des fonctionnaires recrutés au titre des projets ou engagés pour une durée limitée (c'est-à-dire dont la nomination est régie par les séries 200 et 300 du Règlement du personnel).

46. Pour ce qui est des ressources humaines, je me suis attaché à déterminer dans quelle mesure le Secrétariat avait appliqué les dispositions du cadre ainsi que celles des circulaires du Directeur général relatives à l'abandon des catégories d'engagements dont il est question au paragraphe ci-dessus, notamment pour ce qui est des aspects indiqués ci-après.

47. **Recrutement de personnes hautement qualifiées.** Une comparaison entre les définitions d'emploi et les qualifications des fonctionnaires récemment recrutés fait apparaître que le Secrétariat arrive à recruter des personnes hautement qualifiées.

48. **Délais de recrutement.** Une comparaison entre les délais de recrutement avant et après l'entrée en vigueur du cadre montre que ceux-ci sont passés de 8,8 mois à 3 mois.

49. **Effectifs des services de recrutement.** Il ressort des réponses à mes demandes d'information et de la situation observée que les effectifs des services de recrutement sont restreints et qu'ils doivent faire des heures supplémentaires pour s'acquitter correctement de leurs tâches. Une étude des dossiers a fait apparaître que les opérations de recrutement et de sélection ne sont guère automatisées et qu'elles sont à forte intensité de main-d'œuvre. La Direction a conscience que les effectifs chargés du recrutement et la sélection sont restreints.

50. Recrutement sélectif et sélection des candidats.

Une étude de la documentation relative au recrutement et à la sélection et des réponses données à mes demandes d'information par les personnels concernés a fait apparaître que les processus de recrutement et de sélection sont longs et que, sauf pour ce qui est du fichier de candidats, on n'a guère recours à l'automatisation. Le Secrétariat a indiqué qu'il procédait à l'acquisition de logiciels de gestion des ressources humaines et des états de paie, ce qui devrait ouvrir la voie à l'informatisation du recrutement et de l'administration des ressources humaines.

B. Formation du personnel

51. Dans mon rapport intérimaire, j'avais noté que la formation du personnel était bien gérée et qu'il y avait lieu de se féliciter que l'ONUDI ait fait une priorité de la planification du renouvellement des effectifs car une grande partie des cadres en poste approchait de la retraite. L'une des mesures prises avait été la mise en place d'un programme de perfectionnement des cadres.

52. Aux fins d'améliorer la formation, il a été proposé d'élaborer des lignes d'orientation et des plans pour chaque division; par ailleurs, il serait utile, afin de faciliter la gestion des futures activités d'apprentissage, que l'Administration rende compte régulièrement du degré de réalisation des objectifs d'apprentissage ainsi que des coûts y afférents. Il conviendrait en priorité de mettre en valeur les compétences techniques et fonctionnelles des personnels qui n'ont pas encore reçu de formation appropriée.

53. Le Secrétariat a indiqué que des plans ont été mis au point en fonction des besoins de chaque division et qu'ils ont été présentés au Service de la gestion des ressources humaines pour qu'il en fasse la synthèse. Le Service organisera des séminaires visant à perfectionner les connaissances techniques dans les domaines prioritaires du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2004-2007. Divers ateliers de travail se sont déroulés au Siège comme dans les bureaux extérieurs au cours de l'exercice 2002-2003 et d'autres ont été prévus pour 2004. Le Secrétariat poursuit ses travaux sur la définition des compétences fondamentales, tant générales que techniques, requises pour chaque groupe professionnel.

VIII. CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS INFORMATIQUES

54. Au cours de la période intérimaire, j'ai procédé à une vérification des systèmes informatiques dans le cadre du contrôle général des activités informatiques. Les contrôles généraux définissent un cadre de contrôle global des activités informatiques, qui permet de s'assurer raisonnablement que les grands objectifs du contrôle interne sont atteints.

55. J'ai rendu compte des principaux domaines dans lesquels il serait souhaitable d'améliorer le contrôle général, comme indiqué ci-après.

56. Structure administrative. Les services informatiques sont fortement dépendants d'un petit nombre de personnes clefs et les effectifs sont fort peu nombreux. Cela peut s'avérer efficace à court terme, mais pourrait, entre autres, comporter des risques pour le renouvellement des effectifs et la répartition judicieuse des tâches.

57. Politiques et procédures. Le plan stratégique informatique en place, ainsi que les politiques en vigueur en matière de sécurité et de réseaux n'avaient été ni consignés ni approuvés. On n'avait ni élaboré dans le détail, ni appliqué, ni testé des plans antisinistres exhaustifs propres à assurer la continuité des opérations. Les différentes procédures employées, telles que le contrôle de l'inscription des usagers et des modifications, devaient être mieux consignées.

58. Activités. Les procédures mises au point pour sauvegarder les bases de données et les fichiers devaient être consignées et approuvées de façon officielle.

59. Systèmes d'exploitation et sécurité logicielle. Les registres consignants les transactions et les violations d'accès n'étaient ni imprimés ni régulièrement examinés par l'Administration. L'on n'avait pas conservé de piste de vérification des mesures prises en conséquence.

60. Cycle de développement des systèmes. La méthode définissant le cycle de développement des systèmes, mise au point en fonction des besoins et impératifs de l'Organisation et destinée à régir les procédures d'élaboration, d'acquisition et de maintenance des systèmes informatiques et des techniques connexes, n'était pas consignée de manière adéquate. Il faut par ailleurs examiner le rôle de la vérification interne dans les prochains projets conçus selon cette méthode.

61. Il m'est agréable de constater que le Secrétariat a pris note des conclusions auxquelles j'étais parvenu à ce sujet. Il a indiqué que le Groupe de la gestion de l'information et des communications relevait, depuis juin 2003, du Bureau du Contrôleur général et que l'on avait avancé dans la suite donnée à mes recommandations. Certaines d'entre elles ont déjà été suivies d'effets et d'autres mesures sont prises pour régler les problèmes en suspens. C'est ainsi que le Secrétariat a élaboré des politiques et procédures qui doivent bientôt devenir officielles et que le contrôle matériel ainsi que certains aspects du contrôle de l'accès ont été perfectionnés. Des dispositions ont été prises en ce qui concerne la conservation des données hors site. Le manque de ressources entrave l'application intégrale de certaines recommandations, auxquelles il ne pourra

être donné suite que dans l'avenir. Les mesures prises en vue d'améliorer le cadre du contrôle général feront l'objet d'un nouvel examen à l'occasion de la vérification des comptes de l'exercice 2004-2005.

IX. BUREAUX EXTÉRIEURS

A. Efficacité des bureaux extérieurs

62. Plusieurs bureaux extérieurs ont fait l'objet d'opérations de vérification sur place au cours de l'exercice considéré. Il ressort des entretiens tenus avec les cadres compétents et de la documentation consultée que la pénurie de financement de départ est jugée responsable des difficultés rencontrées dans le lancement de divers programmes et projets. Il conviendrait par ailleurs de revoir la structure des effectifs normalement retenue par l'Organisation, ou d'autoriser une certaine marge de manœuvre pour prendre en compte les besoins propres aux bureaux extérieurs. Il est également apparu que, pour certains domaines d'activité, les filières de remontée de l'information entre le Siège et ces bureaux n'étaient pas claires. Dans certains cas, il a été difficile de maintenir un accès stable aux bases de données du Siège.

63. La Conférence générale a, à sa dixième session, en décembre 2003, encouragé le Directeur général à poursuivre le processus de décentralisation vers le terrain et de renforcer et de rationaliser encore les opérations de terrain de l'Organisation (GC.10/Res.2) et elle l'a prié de présenter au Conseil du développement industriel, à sa prochaine session, des recommandations supplémentaires sur la décentralisation après avoir procédé à l'examen des opérations de terrain prévu pour le premier trimestre de 2004 (GC.10/Res.10). Le Bureau du Contrôleur général a donc procédé à l'évaluation de la représentation de l'Organisation sur le terrain et a proposé diverses formules pour mieux assurer l'exécution des activités confiées à l'ONUDI.

64. Cette évaluation a montré que la structure actuelle des bureaux extérieurs est complexe et que la logique suivie à cet égard varie d'un bureau à l'autre. Elle fait apparaître que cette structure n'est plus adaptée aux besoins de l'Organisation et qu'elle n'est pas rentable. Parmi les obstacles cités figurent le caractère imprécis des filières de responsabilité, la pénurie de ressources financières et humaines et l'inadéquation des services et outils d'appui à l'exécution des activités.

65. Le Secrétariat se penche actuellement sur les conclusions de cette évaluation et un groupe consultatif informel composé de représentants d'États Membres a été créé pour prêter conseil au Directeur général quant aux dispositions à prendre. Le Conseil du développement industriel a été saisi, à sa vingt-huitième session, en mai 2004, de nouvelles propositions en matière de décentralisation.

66. Il faut se féliciter de cette étude approfondie de la représentation de l'Organisation sur le terrain et de l'examen des moyens destinés à la rendre plus efficace, puisqu'il est clair qu'il faut envisager de nouvelles modalités de travail. Les avancées réalisées dans ce domaine feront l'objet d'un nouvel examen à l'occasion de la vérification des comptes de l'exercice 2004-2005.

B. Aspects administratifs

67. Outre les questions soulevées ci-dessus, les opérations de vérification menées auprès de certains bureaux extérieurs ont fait apparaître ce qui suit.

68. **Gestion des flux de trésorerie.** Il est apparu que la séparation des tâches était souvent inexistante pour ce qui était de l'administration des comptes d'avances temporaires. Ceci peut s'expliquer notamment par le fait que, dans certains services, les effectifs sont peu nombreux. Chaque fois que possible, le Secrétariat devrait envisager des contrôles supplémentaires afin d'éviter tous risques concomitants.

69. **États de présence.** Dans de nombreux cas, il est apparu que les états de présence n'avaient pas été examinés, ce qui contrevient aux dispositions des circulaires administratives pertinentes. Le Secrétariat a donné des instructions aux bureaux extérieurs afin qu'ils respectent cette règle.

70. **Dossiers de projets.** Le classement des dossiers de projets est imprécis. Le Secrétariat a indiqué qu'il procédait à l'acquisition d'un système des gestions électroniques des documents, ce qui aidera à régler ce problème.

71. **Technologies de l'information et des communications.** On a constaté que, d'une manière générale, le matériel et les compétences spécialisées destinées à développer et à maintenir la sécurité des moyens informatiques faisaient défaut. C'est ainsi que les progiciels pour les barrières de sécurité et les réseaux privés ne sont pas uniformisés, que les dispositifs de sécurité pour les communications avec des fournisseurs de services tiers ne sont pas en place et que les politiques visant à empêcher l'exploitation de systèmes et logiciels d'application sans licence sont inexistantes. Le Secrétariat a indiqué que des procédures normalisées de sécurité ont été définies pour les bureaux extérieurs qui ne partagent pas leurs locaux avec le PNUD. Ces bureaux sont tenus de trouver sur place du matériel informatique et des fournisseurs de services Internet fiables, en faisant appel pour cela aux services des achats locaux de l'ONU; par contre, les systèmes et les logiciels sont achetés après consultation avec les services du Siège.

X. REMERCIEMENTS

72. Je tiens à remercier le Directeur général et les fonctionnaires de l'Organisation de leur coopération et de leur concours à la vérification que j'ai conduite.

[Signé]
S. A. Fakie
Commissaire aux comptes
Vérificateur général des comptes de la République
d'Afrique du Sud
Pretoria, Afrique du Sud
31 mai 2004

Annexe I

Suite donnée aux recommandations formulées dans les précédents rapports de vérification externe

1. Mon rapport intérimaire comprenait un tableau énumérant les recommandations formulées dans le rapport de vérification externe de l'exercice 2000-2001 et les observations du Secrétariat sur l'état de leur mise en œuvre. Ce tableau a été actualisé et contient à présent les recommandations dont nous estimons qu'il faut rendre compte.

Recommandation	Observations du Secrétariat	
	Mesures prises	État d'avancement
<p>Nombre de femmes au Secrétariat: Le Secrétariat devrait rechercher activement les moyens d'améliorer la représentation des femmes aux postes d'administrateurs.</p> <p>Création d'un fonds non affecté à un projet particulier: La création d'un fonds non affecté à un projet particulier pourrait améliorer la conception et l'évaluation des projets.</p> <p>Retards dans l'exécution des projets: La conception des projets devrait tenir compte des retards escomptés. Il faudrait soigneusement planifier les activités des projets et envisager éventuellement des programmes de remplacement de ces activités. Il faudrait de plus prévoir des sanctions et les appliquer lorsque les parties au projet ne s'acquittent pas de leurs obligations.</p> <p>Dispositions contractuelles: Des dispositions contractuelles devraient être prises pour le cas où le bénéficiaire ne fournit pas les contributions voulues et qu'il y a inertie manifeste de sa part.</p> <p>Code d'éthique et rotation du personnel: L'ONUDI devrait appliquer un code d'éthique et un principe de rotation du personnel dans des secteurs qui sont par nature exposés à la fraude.</p>	<p>Une approche plus dynamique a été adoptée en matière de recrutement et de promotion des femmes et d'importantes améliorations ont déjà été obtenues.</p> <p>Aucun bailleur de fonds n'a encore accepté de fournir de ressources pour créer ce fonds. Actuellement, les contributions qu'ils versent sont affectées dans leur totalité à des projets spécifiques.</p> <p>L'accord de mise en œuvre qui a été introduit entre les sociétés destinataires et l'ONUDI définit clairement les responsabilités de chacune des parties concernées.</p> <p>Avant le démarrage de chaque projet, un accord est signé entre le destinataire et l'ONUDI, qui est soumis aux gouvernements respectifs. Si des retards prolongés sont néanmoins enregistrés ou si les interlocuteurs de l'Organisation manquent clairement de volonté, des éclaircissements leur sont demandés.</p> <p>Les normes de conduite pour la fonction publique internationale qui ont récemment été révisées ont été distribuées à tous les membres du personnel.</p> <p>Cette recommandation est actuellement appliquée dans le contexte plus général de la politique des droits de l'homme qui encourage la mobilité du personnel et la reconnaissance de la croissance horizontale.</p>	<p>La recommandation a été approuvée et est actuellement appliquée. Le Rapport annuel 2003 rend compte des résultats obtenus à cet égard.</p> <p>Il a été pris note de la recommandation, toutefois les efforts n'ont pas encore donné de résultats.</p> <p>La recommandation a été approuvée et est appliquée.</p> <p>La recommandation a été approuvée et est appliquée.</p> <p>La recommandation a été acceptée et est appliquée.</p>

Recommandation	Observations du Secrétariat	
	Mesures prises	État d'avancement
<p>Contrôle des contrats des consultants: L'ONUDI devrait améliorer les contrôles qu'elle effectue sur les contrats de consultants et sur les comportements hors Siège. Le système de suivi des allégations devrait être clarifié.</p> <p>Système d'inventaire: La procédure d'inventaire au Siège doit être améliorée. Il faudrait clarifier les responsabilités pour ce qui est de l'inventaire dans les bureaux extérieurs et pour les projets de coopération technique.</p> <p>Amélioration de la gestion de la qualité: Un système global de gestion de la qualité devrait être mis en place.</p>	<p>L'Administration prend actuellement les mesures nécessaires pour améliorer les contrôles des contrats des consultants et le système de suivi des allégations. Un plan de travail détaillé sera établi lorsque le nouveau Contrôleur général aura été nommé. Depuis quelques temps, les accusations anonymes peuvent être directement adressées au Groupe du contrôle interne par courrier électronique et il est régulièrement rappelé aux membres du personnel que ce moyen est à leur disposition.</p> <p>La recommandation est en cours d'application. Tous les bureaux extérieurs ont vérifié les listes d'inventaire en 2003. L'inventaire pour 2004 a commencé.</p> <p>L'Administration est déterminée à mettre en place un système de gestion de la qualité et plusieurs directives ont déjà été publiées. D'autres directives sont en cours d'élaboration ou d'actualisation.</p>	<p>La recommandation a été approuvée et est appliquée.</p> <p>La recommandation a été approuvée. L'inventaire est en cours au Siège.</p> <p>La recommandation a été approuvée et est appliquée.</p>

2. L'importante question suivante, qui avait été soulevée dans le rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice biennal 1998-1999, n'a pas été réglée.

Recommandation	Observations du Secrétariat	
	Mesures prises	État d'avancement
<p>Obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service: L'ONUDI devrait envisager d'utiliser toute occasion financière propice pour commencer à financer ces obligations en appliquant les principes comptables en usage dans le secteur privé.</p>	<p>Il s'agit d'une question extrêmement complexe dont les incidences financières sont considérables. L'ONUDI poursuit activement l'examen de cette question pour trouver une solution adéquate concernant l'obligation de financement dans le cadre du système des Nations Unies.</p>	<p>L'Organisation est consciente de la question et recherche une solution à l'échelle du système des Nations Unies.</p>

Annexe II

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur le Président du Conseil du développement industriel

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints comprenant les états I à IV, les tableaux et les notes explicatives de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2003. Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Directeur général. Ma mission est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de la vérification que nous avons effectuée.

Nous avons conduit notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi que des normes internationales de vérification des comptes. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons une vérification des comptes afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. Une vérification comporte notamment un examen, par sondage, des pièces justificatives des montants et des données indiqués dans les états financiers. Elle comprend également une évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par le Directeur général, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Je pense que notre vérification constitue une base raisonnable pour exprimer une opinion sur les états financiers.

J'estime que ces états financiers reflètent fidèlement, à tous égards, la situation financière de l'ONUDI au 31 décembre 2003 et les résultats des opérations et des mouvements de trésorerie effectués pendant l'exercice qui s'est alors terminé à cette date, conformément aux principes et procédures comptables qui sont décrits dans la note 1 des états financiers et qui sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

En outre, j'estime que les opérations financières de l'ONUDI que nous avons contrôlées dans le cadre de notre vérification sont conformes, à tous égards importants, au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

En vertu des dispositions du chapitre XI du règlement financier, j'ai également établi un rapport complet sur la vérification des états financiers de l'ONUDI que j'ai réalisée.

[Signé]

S. A. Fakie
Commissaire aux comptes
Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud

Pretoria, République d'Afrique du Sud
31 mai 2004

Annexe III

Introduction

1. À l'alinéa j) de sa conclusion 1987/19, le Comité des programmes et des budgets a prié le Directeur général de présenter chaque année au Conseil du développement industriel, par son entremise, un rapport sur l'exécution du budget rendant compte de façon claire et détaillée de l'emploi des ressources financières.
2. Le présent rapport, qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003, a été établi sur la base des crédits ouverts au titre des budgets de l'exercice biennal 2002-2003, que la Conférence générale a adoptés à sa neuvième session (décision GC.9/Dec.17).

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003 TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

Certificat attestant l'exactitude des états financiers

Responsabilité du Directeur général

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers. Ces états ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et au chapitre X du règlement financier de l'ONUDI. Certains chiffres sont fondés sur les estimations et les appréciations les plus fiables de la direction. Les données financières présentées ailleurs correspondent à celles des états financiers. La direction considère que les états rendent fidèlement compte de la situation financière de l'Organisation et des fonds d'affectation spéciale qu'elle administre, des résultats de leurs opérations et de l'évolution de la situation financière.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, l'Organisation dispose d'un système de vérification interne des comptes, ainsi que d'un ensemble de politiques et de procédures destinées à assurer la fiabilité de l'information financière et la garantie des actifs. Le système de vérification interne et les documents comptables sont examinés par le Groupe du contrôle interne et par le Commissaire aux comptes lors de leurs vérifications des comptes respectives.

Les états financiers ci-joints, qui comprennent les états I à IV, des tableaux correspondants et les notes explicatives, ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et au chapitre X du règlement financier de l'ONUDI.

[Signé]
Le Directeur des services financiers
Amita Misra

[Signé]
Le Directeur général
Carlos A. Magariños

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET VARIATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS
pour l'exercice biennal 2002-2003
(en milliers d'euros)

	Fonds général et Fonds de roulement <i>(Note ou tableau 2)</i>		Autres fonds du Siège <i>(Note ou tableau 3)</i>		Coopération technique <i>(Note ou tableau 4)</i>		Éliminations <i>(Note 2 p)</i>	Total 2002-2003	Total 2000-2001
RECETTES									
Contributions mises en recouvrement	133 689,8	(a)						133 689,8	132 683,1
Contributions volontaires	872,9		217,2	(c)	177 849,2	(e)		178 939,3	155 837,8
RECETTES ACCESSOIRES									
Activités génératrices de recettes	75,6	(b)	19 700,3					19 775,9	20 851,4
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations					16 849,7			16 849,7	24 496,6
Activités financées conjointement			34 568,9				(4 371,2)	30 197,7	23 782,0
Recettes tirées de prestation de services			1 277,5				(401,9)	875,6	216,9
Intérêts créditeurs	1 600,0	(c)	297,5		1 528,9	(f)		3 426,4	5 911,5
Ajustements de change	(2 050,9)	(d)	(1 173,1)	(d)	1 978,9	(g, h)	(0,9)	(1 246,0)	(4 301,8)
Divers	1 066,4	(e)	96,3		(17,2)			1 145,5	673,6
TOTAL, RECETTES	135 253,8		54 984,6		198 189,5		(4 774,0)	383 653,9	360 151,1
DÉPENSES									
Traitements et dépenses communes de personnel	87 504,7	(f)	29 506,0		57 807,6		6 136,5	180 954,8	184 832,8
Frais de fonctionnement et services contractuels	27 295,8		17 682,5		60 327,5		(2 649,4)	102 656,4	108 534,2
Achats					31 908,0		1 652,8	33 560,8	31 770,5
Bourses					6 976,1		920,2	7 896,3	12 375,1
Coopération technique et activités supplémentaires au titre de la DDIA	13 302,2	(g)					(10 834,1)	2 468,1	0,0
Dépenses d'appui aux programmes			92,2		18 960,9			19 053,1	19 269,9
TOTAL, DÉPENSES	128 102,7		47 280,7		175 980,1		(4 774,0)	346 589,5	356 782,5
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	7 151,1		7 703,9		22 209,4		0,0	37 064,4	3 368,6
Ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent	(117,8)	(h)			(141,7)			(259,5)	(792,2)
Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent	4 317,6	(i)	578,1		293,9			5 189,6	4 230,2
Provision pour retards dans le recouvrement des contributions	(2 496,6)							(2 496,6)	(5 046,5)
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	8 854,3		8 282,0	(e)	22 361,6			39 497,9	1 760,1
Virements aux réserves	4 312,2	(d, g)			220,4	(i)		4 532,6	977,3
Virements provenant des réserves	(50,8)							(50,8)	(492,4)
Montants à porter au crédit des États Membres	(5 737,2)	(o)						(5 737,2)	(14 075,5)
Virements provenant d'autres fonds ou vers d'autres fonds	(182,3)	(i)			(139,6)	(j, k)		(321,9)	
Autres ajustements des réserves et soldes inutilisés			(37,9)	(f)	(47 418,1)			(47 456,0)	
Réserves et soldes inutilisés en début d'exercice	6 427,1		3 930,5		124 789,8			135 147,4	146 977,9
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS EN FIN D'EXERCICE	13 623,3		12 174,6		99 814,1		0,0	125 612,0	135 147,4

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES
au 31 décembre 2003
(en milliers d'euros)

	Fonds général et Fonds de roulement <i>(Note ou tableau 2)</i>		Autres fonds du Siège <i>(Note ou tableau 3)</i>		Coopération technique <i>(Note ou tableau 4)</i>		Éliminations <i>(Note 2 p)</i>	Total 2002-2003	Total 2000-2001
ACTIF									
Dépôts à vue et à terme	23 393,9		8 972,6		141 852,5	(l)		174 219,0	197 293,6
Comptes débiteurs									
Contributions non acquittées	113 977,8							113 977,8	111 084,3
Contributions volontaires à recevoir					16 231,7			16 231,7	
Autres contributions non acquittées	97,9				823,0			920,9	4 580,6
Provisions pour retards dans le recouvrement des contributions	(104 572,9)							(104 572,9)	(102 076,3)
Soldes des comptes interfonds			681,9		2 115,3			2 797,2	7 094,3
Divers	3 901,0	(j)	7 155,8	(g)	970,2			12 027,0	16 071,8
Autres éléments d'actif	575,5				7 411,8			7 987,3	11 714,2
TOTAL, ACTIF	37 373,2		16 810,3		169 404,5		0,0	223 588,0	245 762,5
PASSIF									
Versements ou contributions reçus par anticipation	189,9		380,6	(h)	14 665,2			15 235,7	4 960,1
Emprunts remboursables dans un délai d'un an	801,0	(k)						801,0	1 123,0
Engagements non réglés	12 176,6		3 409,4		29 927,6			45 513,6	51 914,2
Comptes créditeurs: soldes des comptes interfonds	1 082,0		501,1		1 214,1			2 797,2	7 094,3
Autres comptes créditeurs	8 699,4	(d, j)	344,6	(g)	23 783,5	(f, g)		32 827,5	42 154,5
Autres fonds et comptes spéciaux									
Autres éléments de passif									
Emprunts remboursables après un an	801,0	(k)						801,0	3 369,0
TOTAL, PASSIF	23 749,9		4 635,7		69 590,4		0,0	97 976,0	110 615,1
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS									
Réserves opérationnelles			4 828,9	(i)	440,5	(m)		5 269,4	5 446,6
Autres réserves	9 929,3	(l, m)			1 984,9			11 914,2	8 167,2
Soldes relatifs aux projets financés par des bailleurs					95 063,9			95 063,9	119 252,8
Fonds de roulement	7 423,4	(n)						7 423,4	7 455,4
Excédent (déficit)	(3 729,4)	(o)	7 345,7		2 324,8			5 941,1	(5 174,6)
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	13 623,3		12 174,6		99 814,1		0,0	125 612,0	135 147,4
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	37 373,2		16 810,3		169 404,5		0,0	223 588,0	245 762,5

Tableau 2.1

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2003
(en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts (%)		Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2003		Montants crédités ou recouvrés en 2003		Contributions non acquittées au 31 décembre 2003		Total, montants non acquittés
	2002	2003	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Afghanistan	0,0100	0,01000	76 778	13 368	-	-	76 778	13 368	90 146
Afrique du Sud	0,584	0,57807	-	386 410	-	386 410	-	-	-
Albanie	0,004	0,00400	2 491	5 348	2 491	5 348	-	-	-
Algérie	0,101	0,09900	-	66 177	-	66 177	-	-	-
Allemagne	13,997	13,84100	-	9 252 003	-	9 252 003	-	-	-
Angola	0,003	0,00300	-	2 058	-	2 058	-	-	-
Arabie saoudite	0,795	0,78500	-	524 732	-	524 732	-	-	-
Argentine	1,648	1,62800	2 541 205	2 147 392	7 296	42 447	2 533 909	2 104 945	4 638 854
Arménie	0,003	0,00300	910 777	4 010	2 032	-	908 745	4 010	912 755
Autriche	1,356	1,34200	-	897 059	-	897 059	-	-	-
Azerbaïdjan	0,006	0,00600	1 135 972	7 353	121 086	669	1 014 886	6 684	1 021 570
Bahamas	0,017	0,01700	-	11 364	-	11 364	-	-	-
Bahreïn	0,026	0,02600	-	17 380	-	16 874	-	506	506
Bangladesh	0,010	0,01000	-	6 684	-	6 684	-	-	-
Barbade	0,013	0,01300	-	8 690	-	8 002	-	688	688
Bélarus	0,027	0,02700	489 850	35 428	249 422	668	240 428	34 760	275 188
Belgique	1,617	1,60000	-	1 069 519	-	1 069 519	-	-	-
Belize	0,001	0,00100	-	668	-	106	-	562	562
Bénin	0,003	0,00300	3 163	4 010	3 163	1 390	-	2 620	2 620
Bhoutan	0,001	0,00100	-	668	-	668	-	-	-
Bolivie	0,011	0,01100	-	14 706	-	40	-	14 666	14 666
Bosnie-Herzégovine	0,006	0,00600	214 904	7 353	214 904	7 353	-	-	-
Botswana	0,014	0,01400	-	9 358	-	9 358	-	-	-
Bésil	2,976	3,38600	12 466 047	4 170 787	-	81 885	12 466 047	4 088 902	16 554 949
Bulgarie	0,018	0,01800	-	12 032	-	12 032	-	-	-
Burkina Faso	0,003	0,00300	-	3 064	-	3 064	-	-	-
Burundi	0,001	0,00100	65 035	1 336	3	-	65 032	1 336	66 368
Cambodge	0,003	0,00300	-	4 010	-	-	-	4 010	4 010
Cameroun	0,013	0,01300	-	8 690	-	8 690	-	-	-
Cap-Vert	0,001	0,00100	94 788	1 336	9	-	94 779	1 336	96 115
Chili	0,266	0,30000	-	361 680	-	149 885	-	211 795	211 795
Chine	2,196	2,17000	-	1 450 535	-	1 450 535	-	-	-
Chypre	0,054	0,05400	-	36 096	-	36 096	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)		Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2003		Montants crédités ou recouvrés en 2003		Contributions non acquittées au 31 décembre 2003		Total, montants non acquittés
	2002	2003	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Colombie	0,243	0,28500	-	337 472	-	132 198	-	205 274	205 274
Comores	0,001	0,00100	120 346	1 336	-	-	120 346	1 336	121 682
Congo	0,001	0,00100	108 030	1 336	12	-	108 018	1 336	109 354
Costa Rica	0,028	0,02800	80 619	36 765	11 135	669	69 484	36 096	105 580
Côte d'Ivoire	0,013	0,01300	16 617	16 711	16 617	16 711	-	-	-
Croatie	0,055	0,05500	-	36 765	-	36 765	-	-	-
Cuba	0,043	0,04300	-	47 988	-	21 316	-	26 672	26 672
Danemark	1,073	1,06100	-	709 225	-	709 225	-	-	-
Djibouti	0,001	0,00100	83 440	1 336	-	-	83 440	1 336	84 776
Dominique	0,001	0,00100	417	1 336	417	687	-	649	649
Égypte	0,115	0,11500	-	76 872	-	5 127	-	71 745	71 745
El Salvador	0,026	0,02600	125 036	34 091	-	669	125 036	33 422	158 458
Émirats arabes unis	0,290	0,28600	-	191 177	-	191 177	-	-	-
Équateur	0,036	0,03500	-	23 396	-	23 396	-	-	-
Érythrée	0,001	0,00100	-	715	-	76	-	639	639
Espagne	3,610	3,56797	-	2 385 006	-	2 385 006	-	-	-
Éthiopie	0,006	0,00600	-	4 011	-	4 011	-	-	-
ex-République yougoslave de Macédoine	0,009	0,00900	153	11 364	153	5 343	-	6 021	6 021
Fédération de Russie	1,706	1,70000	-	1 136 364	-	1 136 364	-	-	-
Fidji	0,006	0,00600	-	4 011	-	4 011	-	-	-
Finlande	0,748	0,74000	-	494 652	-	494 652	-	-	-
France	9,264	9,16100	-	6 123 662	-	6 123 662	-	-	-
Gabon	0,020	0,02000	13 228	26 070	172	668	13 056	25 402	38 458
Gambie	0,001	0,00100	74 709	1 336	1 961	-	72 748	1 336	74 084
Géorgie	0,007	0,00700	1 589 719	9 358	-	30	1 589 719	9 328	1 599 047
Ghana	0,007	0,00700	9 910	9 358	9 910	7 748	-	1 610	1 610
Grèce	0,772	0,76400	-	510 696	-	510 696	-	-	-
Grenade	0,001	0,00100	86 608	1 336	10 985	-	75 623	1 336	76 959
Guatemala	0,038	0,03800	-	25 401	-	25 121	-	280	280
Guinée	0,004	0,00400	16 239	5 348	16 239	5 348	-	-	-
Guinée-Bissau	0,001	0,00100	115 455	1 336	3	-	115 452	1 336	116 788
Guinée équatoriale	0,001	0,00100	120 346	1 336	-	-	120 346	1 336	121 682
Guyane	0,001	0,00100	555	1 336	91	-	464	1 336	1 800
Haïti	0,003	0,00300	-	3 943	-	3 943	-	-	-
Honduras	0,006	0,00700	-	4 679	-	4 679	-	-	-
Hongrie	0,172	0,17000	-	113 637	-	113 637	-	-	-
Inde	0,489	0,48300	-	322 861	-	322 861	-	-	-
Indonésie	0,286	0,28300	-	189 171	-	189 171	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)		Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2003		Montants crédités ou recouvrés en 2003		Contributions non acquittées au 31 décembre 2003		Total, montants non acquittés
	2002	2003	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Iran (République islamique d')	0,336	0,38500	207 680	472 928	207 680	35 781	-	437 147	437 147
Iraq	0,145	0,19300	1 481 289	221 258	-	4 679	1 481 289	216 579	1 697 868
Irlande	0,422	0,41700	-	278 744	-	278 744	-	-	-
Israël	0,594	0,58800	-	393 048	-	393 048	-	-	-
Italie	7,256	7,17451	-	4 795 795	-	4 795 795	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	0,095	0,09500	71 090	124 666	71 090	124 666	-	-	-
Jamaïque	0,006	0,00600	4 961	7 353	115	669	4 846	6 684	11 530
Japon	22,000	22,00000	-	14 705 878	-	14 705 878	-	-	-
Jordanie	0,011	0,01100	-	7 353	-	7 353	-	-	-
Kazakhstan	0,041	0,04000	472 854	53 142	29 131	1 002	443 723	52 140	495 863
Kenya	0,011	0,01100	8 238	14 706	8 238	14 706	-	-	-
Kirghizistan	0,001	0,00100	374 443	1 336	27	-	374 416	1 336	375 752
Koweït	0,210	0,20800	-	139 037	-	139 037	-	-	-
Lesotho	0,001	0,00100	-	668	-	668	-	-	-
Liban	0,017	0,01700	-	21 308	-	829	-	20 479	20 479
Libéria	0,001	0,00100	86 022	1 336	-	-	86 022	1 336	87 358
Lituanie	0,024	0,02400	403 778	31 417	99 205	669	304 573	30 748	335 321
Luxembourg	0,114	0,11300	-	75 535	-	1 863	-	73 672	73 672
Madagascar	0,004	0,00400	-	5 279	-	5 279	-	-	-
Malaisie	0,337	0,33300	-	222 594	-	222 594	-	-	-
Malawi	0,003	0,00300	34 208	4 010	24	-	34 184	4 010	38 194
Maldives	0,001	0,00100	1 021	1 336	1 021	759	-	577	577
Mali	0,003	0,00300	15 175	4 010	49	-	15 126	4 010	19 136
Malte	0,021	0,02100	-	14 037	-	14 037	-	-	-
Maroc	0,064	0,06200	-	41 444	-	41 344	-	100	100
Maurice	0,016	0,01600	-	10 695	-	10 695	-	-	-
Mauritanie	0,001	0,00100	112 649	1 336	3	-	112 646	1 336	113 982
Mexique	1,557	1,53900	-	1 028 744	-	818 688	-	210 056	210 056
Mongolie	0,001	0,00100	-	1 188	-	1 188	-	-	-
Mozambique	0,001	0,00100	-	668	-	668	-	-	-
Myanmar	0,010	0,01000	8 313	13 368	8 313	6 791	-	6 577	6 577
Namibie	0,010	0,01000	-	13 368	-	13 368	-	-	-
Népal	0,006	0,00600	-	4 011	-	4 011	-	-	-
Nicaragua	0,001	0,00100	133 310	1 336	3	-	133 307	1 336	134 643
Niger	0,001	0,00100	94 823	1 336	9	-	94 814	1 336	96 150
Nigéria	0,080	0,09600	-	113 718	-	24 707	-	89 011	89 011
Norvège	0,927	0,91500	-	611 631	-	611 631	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0,345	0,34100	-	227 942	-	227 942	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)		Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2003		Montants crédités ou recouvrés en 2003		Contributions non acquittées au 31 décembre 2003		Total, montants non acquittés
	2002	2003	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Oman	0,088	0,08600	-	57 487	-	57 487	-	-	-
Ouganda	0,007	0,00700	-	4 679	-	4 679	-	-	-
Ouzbékistan	0,016	0,01600	449 332	20 722	111	668	449 221	20 054	469 275
Pakistan	0,087	0,08600	-	103 946	-	103 946	-	-	-
Panama	0,026	0,02600	-	17 380	-	15 187	-	2 193	2 193
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,009	0,00900	-	6 016	-	775	-	5 241	5 241
Paraguay	0,023	0,02300	34 308	30 080	6 140	668	28 168	29 412	57 580
Pays-Bas	2,489	2,46200	-	1 645 722	-	1 645 722	-	-	-
Pérou	0,169	0,16700	80 771	220 589	1 249	4 010	79 522	216 579	296 101
Philippines	0,144	0,14200	-	106 818	-	74 809	-	32 009	32 009
Pologne	0,454	0,53600	-	358 289	-	317 228	-	41 061	41 061
Portugal	0,663	0,65500	-	437 835	-	437 835	-	-	-
Qatar	0,048	0,04800	4 441	62 835	4 441	62 835	-	-	-
République arabe syrienne	0,115	0,11300	-	75 535	-	75 535	-	-	-
République centrafricaine	0,001	0,00100	110 145	1 336	3	-	110 142	1 336	111 478
République de Corée	2,653	2,62300	-	1 753 342	-	1 753 342	-	-	-
République démocratique du Congo	0,006	0,00600	115 204	7 353	30	669	115 174	6 684	121 858
République démocratique populaire lao	0,001	0,00100	-	668	-	668	-	-	-
République de Moldova	0,003	0,00300	868 883	4 010	45	-	868 838	4 010	872 848
République dominicaine	0,033	0,03300	309 091	42 781	-	1 337	309 091	41 444	350 535
République populaire démocratique de Corée	0,013	0,01300	13 703	16 711	13 703	12 432	-	4 279	4 279
République tchèque	0,245	0,28800	-	192 514	-	192 514	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,006	0,00600	35	7 353	35	7 353	-	-	-
Roumanie	0,084	0,08200	-	54 813	-	4 182	-	50 631	50 631
Royaume-Uni	7,932	7,84300	-	5 242 646	-	5 242 646	-	-	-
Rwanda	0,001	0,00100	7 930	1 336	3	-	7 927	1 336	9 263
Sainte-Lucie	0,003	0,00300	-	2 005	-	91	-	1 914	1 914
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,00100	-	668	-	668	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,00100	109 615	1 336	3	-	109 612	1 336	110 948
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,00100	120 346	1 336	-	-	120 346	1 336	121 682
Sénégal	0,007	0,00700	-	9 107	-	9 107	-	-	-
<i>Serbie-et-Monténégro</i>	0,028	0,02800	-	18 717	-	668	-	18 049	18 049
Seychelles	0,003	0,00300	41 842	4 010	24	-	41 818	4 010	45 828
Sierra Leone	0,001	0,00100	87 015	1 336	5 976	-	81 039	1 336	82 375
Slovaquie	0,061	0,06100	-	40 776	-	40 776	-	-	-
Slovénie	0,115	0,11500	184 053	150 736	-	3 008	184 053	147 728	331 781
Somalie	0,001	0,00100	133 323	1 336	3	-	133 320	1 336	134 656
Soudan	0,009	0,00900	-	6 016	-	1 401	-	4 615	4 615

États Membres	Barème des quotes-parts (%)		Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2003		Montants crédités ou recouvrés en 2003		Contributions non acquittées au 31 décembre 2003		Total, montants non acquittés
	2002	2003	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Sri Lanka	0,023	0,02300	-	15 710	-	15 710	-	-	-
Suède	1,471	1,45445	-	972 226	-	972 226	-	-	-
Suisse	1,811	1,80500	-	1 206 551	-	1 206 551	-	-	-
Suriname	0,003	0,00300	37 545	4 010	33	-	37 512	4 010	41 522
Swaziland	0,003	0,00300	-	2 005	-	2 005	-	-	-
Tadjikistan	0,001	0,00100	276 070	1 336	302	-	275 768	1 336	277 104
Tchad	0,001	0,00100	83 440	1 336	-	-	83 440	1 336	84 776
Thaïlande	0,361	0,41700	-	372 134	-	296 803	-	75 331	75 331
Togo	0,001	0,00100	71 142	1 336	3	-	71 139	1 336	72 475
Tonga	0,001	0,00100	570	1 336	570	1 336	-	-	-
Trinité-et-Tobago	0,023	0,02300	-	15 374	-	917	-	14 457	14 457
Tunisie	0,044	0,04300	-	29 844	-	27 508	-	2 336	2 336
Turkménistan	0,004	0,00400	149 960	5 348	-	-	149 960	5 348	155 308
Turquie	0,631	0,62300	-	416 444	-	416 444	-	-	-
Ukraine	0,075	0,07500	7 643 881	98 263	936 005	2 005	6 707 876	96 258	6 804 134
Uruguay	0,115	0,11300	57 616	149 733	12 189	2 644	45 427	147 089	192 516
Vanuatu	0,001	0,00100	77 011	1 336	3	-	77 008	1 336	78 344
Venezuela	0,299	0,29500	-	343 472	-	15 341	-	328 131	328 131
Viet Nam	0,018	0,02300	-	15 374	-	15 374	-	-	-
Yémen	0,010	0,00900	-	6 016	-	5 693	-	323	323
Zambie	0,003	0,00300	51 558	4 010	24	-	51 534	4 010	55 544
Zimbabwe	0,011	0,01100	-	7 353	-	127	-	7 226	7 226
Total partiel	100,000	100,00000	35 191 121	71 492 378	2 073 904	62 088 102	33 117 217	9 404 276	42 521 493
ANCIENS ÉTATS MEMBRES									
États-Unis d'Amérique			69 264 731	0	36 496	0	69 228 235	0	69 228 235
ex-Yougoslavie			2 081 816	0	114	0	2 081 702	0	2 081 702
Total partiel			71 346 547	0	36 610	0	71 309 937	0	71 309 937
NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES									
Comores			12 978		3		12 975		12 975
Djibouti			8 790		3		8 787		8 787
El Salvador			17 250		0		17 250		17 250
Guinée équatoriale			12 978		3		12 975		12 975
Kazakhstan			73 307		73 307		0		0
Libéria			18 629		9		18 620		18 620

États Membres	Barème des quotes-parts (%)		Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2003		Montants crédités ou recouvrés en 2003		Contributions non acquittées au 31 décembre 2003		Total, montants non acquittés
	2002	2003	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Monaco				2 674		2 674		0	0
Sao Tomé-et-Principe			12 978		3		12 975		12 975
Tchad			9 812		3		9 809		9 809
Timor-Leste				668			0	668	668
Turkménistan			52 332		0		52 332		52 332
Total partiel			219 054	3 342	73 331	2 674	145 723	668	146 391
TOTAL			106 756 722	71 495 720	2 183 845	62 090 776	104 572 877	9 404 944	113 977 821
1986			50 480		15		50 465		50 465
1987			53 410		0		53 410		53 410
1988			82 284		3		82 281		82 281
1989			109 996		48		109 948		109 948
1990			525 784		123		525 661		525 661
1991			770 026		6 767		763 259		763 259
1992			972 469		29 705		942 764		942 764
1993			1 185 979		45 681		1 140 298		1 140 298
1994			8 285 875		213 168		8 072 707		8 072 707
1995			38 915 949		997 164		37 918 785		37 918 785
1996			35 194 882		115 082		35 079 800		35 079 800
1997			5 130 733		83 026		5 047 707		5 047 707
1998			4 096 229		139 463		3 956 766		3 956 766
1999			4 805 869		177 776		4 628 093		4 628 093
2000			3 117 453		88 659		3 028 794		3 028 794
2001			3 459 304		287 165		3 172 139		3 172 139
2002				4 647 478		661 894		3 985 584	3 985 584
2003				66 848 242		61 428 882		5 419 360	5 419 360
TOTAL			106 756 722	71 495 720	2 183 845	62 090 776	104 572 877	9 404 944	113 977 821

ÉTAT DES AVANCES AU FONDS DE ROULEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2003
(en euros)

Tableau 2.2

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2002	Ajustements opérés en 2003	Montant recouvré en 2003	Montant non acquitté
Afghanistan	0,01000	742	296	12		434
Afrique du Sud	0,57807	42 910	43 350	(440)		-
Albanie	0,00400	297	297			-
Algérie	0,09900	7 349	7 497	(148)		-
Allemagne	13,84100	1 027 422	1 039 002	(11 580)		-
Angola	0,00300	223	223			-
Arabie saoudite	0,78500	58 271	59 014	(743)		-
Argentine	1,62800	120 847	120 921	(74)		-
Arménie	0,00300	223	223			-
Autriche	1,34200	99 617	100 657	(1 040)		-
Azerbaïdjan	0,00600	445	445			-
Bahamas	0,01700	1 262	1 262			-
Bahreïn	0,02600	1 930	1 930			-
Bangladesh	0,01000	742	742			-
Barbade	0,01300	965	965			-
Bélarus	0,02700	2 004	2 004			-
Belgique	1,60000	118 769	120 031	(1 262)		-
Belize	0,00100	74	74			-
Bénin	0,00300	223	223			-
Bhoutan	0,00100	74	74			-
Bolivia	0,01100	817	742	75		-
Bosnie-Herzégovine	0,00600	445	445			-
Botswana	0,01400	1 039	1 039			-
Brésil	3,38600	251 344	161 302	8 791		81 251
Bulgarie	0,01800	1 336	1 336			-
Burkina Faso	0,00300	223	223			-
Burundi	0,00100	74	74			-
Cambodge	0,00300	223	74	76		73
Cameroun	0,01300	965	965			-
Cap-Vert	0,00100	74	74			-
Chili	0,30000	22 269	19 745	1 496	1 028	-
Chine	2,17000	161 080	163 010	(1 930)		-
Chypre	0,05400	4 008	4 008			-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2002	Ajustements opérés en 2003	Montant recouvré en 2003	Montant non acquitté
Colombie	0,28500	21 156	18 038	1 659	1 459	-
Comores	0,00100	74	74			-
Costa Rica	0,02800	2 078	2 078			-
Côte d'Ivoire	0,01300	965	965			-
Croatie	0,05500	4 083	4 083			-
Cuba	0,04300	3 192	3 192			-
Danemark	1,06100	78 759	79 650	(891)		-
Djibouti	0,00100	74	74			-
Dominique	0,00100	74	74			-
Égypte	0,11500	8 536	8 536			-
El Salvador	0,02600	1 930	92	54		1 784
Émirats arabes unis	0,28600	21 230	21 527	(297)		-
Équateur	0,03500	2 598	2 672	(74)		-
Érythrée	0,00100	74	74			-
Espagne	3,56797	264 851	267 972	(3 121)		-
Éthiopie	0,00600	445	445			-
ex-République yougoslave de Macédoine	0,00900	668	668			-
Fédération de Russie	1,70000	126 192	126 637	(445)		-
Fidji	0,00600	445	445			-
Finlande	0,74000	54 930	55 524	(594)		-
France	9,16100	680 024	687 670	(7 646)		-
Gabon	0,02000	1 485	1 485			-
Gambie	0,00100	74	74			-
Géorgie	0,00700	520	520			-
Ghana	0,00700	520	520			-
Grèce	0,76400	56 712	57 306	(594)		-
Grenade	0,00100	74	74			-
Guatemala	0,03800	2 821	2 821			-
Guinée	0,00400	297	297			-
Guinée-Bissau	0,00100	74	74			-
Guinée équatoriale	0,00100	74	74			-
Guyana	0,00100	74	74			-
Haïti	0,00300	223	223			-
Honduras	0,00700	520	445	75		-
Hongrie	0,17000	12 619	12 768	(149)		-
Inde	0,48300	35 853	36 299	(446)		-
Indonésie	0,28300	21 007	21 230	(223)		-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2002	Ajustements opérés en 2003	Montant recouvré en 2003	Montant non acquitté
Iran (République islamique d')	0,38500	28 579	24 941		3 638	-
Iraq	0,19300	14 326	3 489	141		10 696
Irlande	0,41700	30 954	31 325	(371)		-
Israël	0,58800	43 647	44 093	(446)		-
Italie	7,17451	532 567	538 616	(6 049)		-
Jamahiriya arabe libyenne	0,09500	7 052	7 052			-
Jamaïque	0,00600	445	445			-
Japon	22,00000	1 633 067	1 633 067			-
Jordanie	0,01100	817	817			-
Kazakhstan	0,04000	2 969	3 043	(74)		-
Kenya	0,01100	817	742	75		-
Kirghizistan	0,00100	74	74			-
Koweït	0,20800	15 440	15 588	(148)		-
Lesotho	0,00100	74	74			-
Liban	0,01700	1 262	1 262			-
Libéria	0,00100	74	74			-
Lituanie	0,02400	1 782	1 782			-
Luxembourg	0,11300	8 388	8 462	(74)		-
Madagascar	0,00400	297	297			-
Malaisie	0,33300	24 719	25 016	(297)		-
Malawi	0,00300	223	223			-
Maldives	0,00100	74	74			-
Mali	0,00300	223	223			-
Malte	0,02100	1 559	1 559			-
Maroc	0,06200	4 602	4 751	(149)		-
Maurice	0,01600	1 188	1 188			-
Mauritanie	0,00100	74	74			-
Mexique	1,53900	114 240	115 577	(1 337)		-
Mongolie	0,00100	74	74			-
Mozambique	0,00100	74	74			-
Myanmar	0,01000	742	742			-
Namibie	0,01000	742	742			-
Népal	0,00600	445	445			-
Nicaragua	0,00100	74	74			-
Niger	0,00100	74	74			-
Nigéria	0,09600	7 126	5 938	1 188		-
Norvège	0,91500	67 921	68 812	(891)		-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2002	Ajustements opérés en 2003	Montant recouvré en 2003	Montant non acquitté
Nouvelle-Zélande	0,34100	25 313	25 609	(296)		-
Oman	0,08600	6 384	6 532	(148)		-
Ouganda	0,00700	520	520			-
Ouzbékistan	0,01600	1 188	1 188			-
Pakistan	0,08600	6 384	6 458	(74)		-
Panama	0,02600	1 930	1 930			-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00900	668	668			-
Paraguay	0,02300	1 707	904	121	682	-
Pays-Bas	2,46200	182 755	184 760	(2 005)		-
Pérou	0,16700	12 396	12 545	(149)		-
Philippines	0,14200	10 541	10 689	(148)		-
Pologne	0,53600	39 788	33 702	6 086		-
Portugal	0,65500	48 621	49 215	(594)		-
Qatar	0,04800	3 563	3 563			-
République arabe syrienne	0,11300	8 388	8 536	(148)		-
République centrafricaine	0,00100	74	74			-
République de Corée	2,62300	194 707	196 934	(2 227)		-
République démocratique du Congo	0,00600	445	445			-
République démocratique populaire lao	0,00100	74	74			-
République de Moldova	0,00300	223	223			-
République dominicaine	0,03300	2 450	252	66		2 132
République du Congo	0,00100	74	74			-
République populaire démocratique de Corée	0,01300	965	965			-
République tchèque	0,28800	21 378	18 186	3 192		-
République-Unie de Tanzanie	0,00600	445	445			-
Roumanie	0,08200	6 087	6 235	(148)		-
Royaume-Uni	7,84300	582 189	588 795	(6 606)		-
Rwanda	0,00100	74	74			-
Sainte-Lucie	0,00300	223	223			-
Saint-Kitts-et-Nevis	0,00100	74	74			-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,00100	74	74			-
Sao Tomé-et-Principe	0,00100	74	74			-
Sénégal	0,00700	520	520			-
Serbie-et-Monténégro	0,02800	2 078	2 078			-
Seychelles	0,00300	223	223			-
Sierra Leone	0,00100	74	74			-
Slovaquie	0,06100	4 528	4 528			-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2002	Ajustements opérés en 2003	Montant recouvré en 2003	Montant non acquitté
Slovénie	0,11500	8 536	6 681	626		1 229
Somalie	0,00100	74	74			-
Soudan	0,00900	668	668			-
Sri Lanka	0,02300	1 707	1 707			-
Suède	1,45445	107 965	109 193	(1 228)		-
Suisse	1,80500	133 986	134 432	(446)		-
Suriname	0,00300	223	223			-
Swaziland	0,00300	223	223			-
Tadjikistan	0,00100	74	74			-
Tchad	0,00100	74	74			-
Thaïlande	0,41700	30 954	26 797	2 495	1 662	-
Togo	0,00100	74	74			-
Tonga	0,00100	74	74			-
Trinité-et-Tobago	0,02300	1 707	1 707			-
Tunisie	0,04300	3 192	3 266	(74)		-
Turkménistan	0,00400	297	-	27		270
Turquie	0,62300	46 245	46 839	(594)		-
Ukraine	0,07500	5 567	5 567			-
Uruguay	0,11300	8 388	8 536	(148)		-
Vanuatu	0,00100	74	74			-
Venezuela	0,29500	21 898	22 195	(297)		-
Viet Nam	0,02300	1 707	1 336		371	-
Yémen	0,00900	668	742	(74)		-
Zambie	0,00300	223	223			-
Zimbabwe	0,01100	817	817			-
Total partiel	100,00000	7 423 030	7 347 003	(30 682)	8 840	97 869
Nouveaux États Membres						
<i>Monaco</i>	0,00400	297	-	-	297	-
<i>Timor-Leste</i>	0,00100	74	-	-	-	74
Total partiel	0,00500	371	-	-	297	74
TOTAL	100,00500	7 423 401	7 347 003	(30 682)	9 137	97 943

État III

FONDS GÉNÉRAL ET FONDS DE ROULEMENT

État des mouvements de trésorerie pour l'exercice biennal 2002-2003 au 31 décembre 2003
(en milliers d'euros)

	Total, 2003	Total, 2001
Exploitation		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses (état I)	7 101,1	6 114,2
(Augmentation) diminution, contributions non acquittées	(2 985,4)	6 380,4
(Augmentation) diminution, autres comptes débiteurs	5 447,5	(1 249,2)
Augmentation (diminution), contributions ou versements reçus par anticipation	33,5	(176,1)
Augmentation (diminution), engagements non réglés	(1 922,1)	1 161,3
Augmentation (diminution), comptes créditeurs	(1 145,1)	3 511,2
Augmentation (diminution), autres fonds et comptes spéciaux	(182,3)	
À déduire: Intérêts créditeurs	1 700,0	(934,3)
Ajustements de change	(2 050,9)	6 676,1
Trésorerie, exploitation (montant net)		
Placements et financements		
Augmentation (diminution), solde des comptes interfonds	(1 176,0)	1 226,4
Augmentation (diminution), sommes empruntées	(2 890,0)	(2 246,0)
À ajouter: Intérêts créditeurs	1 600,0	
Ajustements de change	(2 050,9)	(934,3)
Trésorerie, placements et financements (montant net)	(4 506,9)	(1 953,9)
Autres opérations		
Annulation d'engagements d'exercices précédents ou économies opérées lors de leur règlement	4 317,6	3 760,4
Virements aux réserves (provenant des réserves)	4 261,4	226,8
Montants à porter au crédit des États Membres et ajustements au titre d'exercices précédents	(5 855,0)	(14 867,6)
Trésorerie, autres opérations (montant net)	2 724,0	(10 880,4)
Augmentation (diminution) du solde de trésorerie (montant net)	5 065,2	3 841,8
Solde en début d'exercice	18 328,7	14 486,9
Solde en fin d'exercice (état II)	23 393,9	18 328,7

Notes:

1. Les montants pour 2001 indiqués aux fins de la comparaison ont été calculés par application d'un taux de change de 1,123 euro pour 1 dollar.
2. Pour 2002-2003, les opérations du Service des bâtiments sont comptabilisées au titre non pas du Fonds général mais d'autres fonds du Siège.

État IV

FONDS GÉNÉRAL
État des crédits ouverts, par grand programme, pour l'exercice biennal 2002-2003 au 31 décembre 2003
 (en milliers d'euros)

Grand programme	Montant initial des crédits ouverts	Virements et autres ajustements	Montant révisé des crédits ouverts	Décaissements en 2002-2003	Engagements non réglés au 31/12/03	Total, dépenses	Solde des crédits ouverts
Organes directeurs	5 349,7	0,0	5 349,7	4 353,7	524,2	4 877,9	471,8
Direction générale	9 699,2	0,0	9 699,2	10 482,4	797,4	11 279,8	(1 580,6)
Renforcement des capacités industrielles	37 105,2	0,0	37 105,2	29 355,3	2 158,8	31 514,1	5 591,1
Développement industriel durable et plus propre	21 979,4	0,0	21 979,4	21 179,2	1 445,6	22 624,8	(645,4)
Programme régional	32 633,9	0,0	32 633,9	24 488,1	3 648,0	28 136,1	4 497,8
Administration	18 749,7	0,0	18 749,7	17 624,2	717,7	18 341,9	407,8
Coûts indirects	12 405,2	0,0	12 405,2	10 859,5	468,6	11 328,1	1 077,1
Total, A	137 922,3	0,0	137 922,3	118 342,4	9 760,3	128 102,7	9 819,6
				Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total, recettes	(Excédent) Déficit
			Montant estimatif approuvé				
Recettes							
Programme régional	2 515,3	0,0	2 515,3	872,9	0,0	872,9	1 642,4
Recettes accessoires							
i) Prévues dans la décision GC.9/Dec.17	1 717,2	0,0	1 717,2	1 675,6	0,0	1 675,6	41,6
ii) Non prévues dans la décision GC.9/Dec.17				(984,5)	0,0	(984,5)	984,5
Total, B	4 232,5	0,0	4 232,5	1 564,0	0,0	1 564,0	2 668,5
Total A-B	133 689,8	0,0	133 689,8	116 778,4	9 760,3	126 538,7	7 151,1

Tableau 4.1

FONDS GÉNÉRAL
État des crédits ouverts, par principal objet de dépense, pour l'exercice biennal 2002-2003 au 31 décembre 2003
(en milliers d'euros)

Objet de dépenses	Montant initial des crédits ouverts	Virements et autres ajustements	Montant révisé des crédits ouverts	Décaissements en 2002-2003	Engagements non réglés au 31/12/03	Total, dépenses	Solde des crédits ouverts
Traitements et dépenses communes de personnel	90 135,3	0,0	90 135,3	83 112,1	2 462,3	85 574,4	4 560,9
Voyages autorisés	2 550,0	0,0	2 550,0	1 517,2	413,1	1 930,3	619,7
Dépenses de fonctionnement	25 543,3	0,0	25 543,3	18 264,5	3 726,7	21 991,2	3 552,1
Technologies de l'information et des communications	6 169,8	0,0	6 169,8	4 377,7	926,9	5 304,6	865,2
Programme ordinaire de coopération technique et activités supplémentaires au titre de la DDIA	13 523,9	0,0	13 523,9	11 070,9	2 231,3	13 302,2	221,7
Total, A	137 922,3	0,0	137 922,3	118 342,4	9 760,3	128 102,7	9 819,6
			Montant estimatif approuvé	Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total, recettes	(Excédent) Déficit
<u>Recettes</u>							
Traitements et dépenses communes de personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Voyages autorisés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de fonctionnement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Technologies de l'information et des communications	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme ordinaire de coopération technique et activités supplémentaires au titre de la DDIA	2 515,3	0,0	2 515,3	872,9	0,0	872,9	1 642,4
Total, B	2 515,3	0,0	2 515,3	872,9	0,0	872,9	1 642,4
<u>Recettes accessoires</u>							
i) Prévues dans la décision GC.9/Dec.17	1 717,2	0,0	1 717,2	1 675,6	0,0	1 675,6	41,6
ii) Non prévues dans la décision GC.9/Dec.17		0,0	0,0	(984,5)	0,0	(984,5)	984,5
Total, C	1 717,2	0,0	1 717,2	691,1	0,0	691,1	1 026,1
Total A - B - C	133 689,8	0,0	133 689,8	116 778,4	9 760,3	126 538,7	7 151,1

Tableau 4.1 (Supplément)

AUTRES FONDS DU SIÈGE
SERVICE DES BÂTIMENTS

État des crédits ouverts, par principal objet de dépense, pour l'exercice biennal 2002-2003
(en milliers d'euros)

Objet de dépenses	Montant initial des crédits ouverts	Virements et autres ajustements	Montant révisé des crédits ouverts	Décassements en 2002-2003	Engagements non réglés au 31/12/03	Total, dépenses	Solde des crédits ouverts
Traitements et dépenses communes de personnel	12 770,0	0,0	12 770,0	11 339,4	0,0	11 339,4	1 430,6
Voyages autorisés	11,1	0,0	11,1	5,2	0,0	5,2	5,9
Dépenses de fonctionnement	2 476,4	...	2 476,4	1 377,4	2 487,4	1 672,4	8 072,4
Technologies de l'information et des communications
Programme ordinaire de coopération technique et activités supplémentaires au titre de la DDIA
Total, A	37 000,0	...	37 000,0	20 119,4	2 487,4	27 708,4	9 953,6
			Montant estimatif approuvé	Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total, recettes	(Excédent) Déficit
Recettes							
Gestion commune des bâtiments	30 941,7	...	30 941,7	3 030,0	38,4	3 068,4	1 372,7
Gestion conjointe des bâtiments	1 708,9	...	1 708,9	1 170,0	112,0	1 282,0	331,4
Total, B	37 000,0	...	37 000,0	30 797,0	100,4	30 897,4	1 704,1
Recettes accessoires							
Non prévues dans la décision GC.9/Dec.17	20,4	...	20,4	(20,4)
Total, C	20,4	...	20,4	(20,4)
Total A - B - C	(10 781,0)	2 387,4	(8 443,8)	8 443,8*

* Le solde des crédits ouverts indiqué ci-dessus sera porté au compte spécial pour le Service des bâtiments et n'est pas assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier.

Au 31 décembre 2003, le montant des contributions non acquittées par les organisations sises au CIV au titre du compte spécial pour le Service des bâtiments s'établissait à 5 146 319 euros.

Annexe IV

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Préface

MANDAT DE L'ONUDI

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour tâche de promouvoir le développement industriel durable dans les pays dont l'économie est en développement ou en transition.

L'Organisation tire parti des connaissances étendues et spécialisées de son personnel dans le domaine industriel et des ressources des États, du secteur privé, d'autres organismes des Nations Unies et d'institutions multilatérales et nationales pour créer des emplois productifs, favoriser la compétitivité de l'économie et promouvoir un environnement sain.

Favoriser la croissance et la productivité est l'idée motrice des programmes sectoriels, régionaux et de pays, très ciblés, que l'Organisation élabore. L'ONUDI est soucieuse de maintenir des normes d'excellence pour l'exécution de ces programmes dans le but ultime d'aider les pays dont l'économie est en développement ou en transition à lutter contre la pauvreté et la marginalisation.

Note 1. Récapitulation des principes comptables essentiels

Les principes comptables essentiels de l'Organisation sont les suivants:

a) Les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sont tenus conformément au règlement financier adopté par la Conférence générale, aux règles de gestion financière formulées en application dudit règlement, aux instructions administratives en vigueur à la date où l'Organisation est devenue une institution spécialisée ainsi qu'aux principes de comptabilité nationale généralement acceptés. Ils respectent aussi les normes comptables du système des Nations Unies adoptées par le Comité consultatif pour les questions administratives (devenu depuis le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion) au nom du Comité administratif de coordination (devenu le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies) à sa quatre-vingt-troisième session, et appelées de ses vœux par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/216. Les états financiers, dont les présentes notes font partie intégrante, sont conformes à ces normes, qui s'énoncent comme suit:

- i) La continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes et le rattachement à l'exercice sont les notions comptables fondamentales. Lorsque lesdites notions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Si une notion comptable fondamentale n'est pas appliquée, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
- ii) La prudence, la prépondérance du fond sur la forme et l'importance relative des renseignements déterminent le choix et l'application des principes comptables;
- iii) Les états financiers comprennent l'indication claire et concise de tous les principes comptables essentiels qui ont été utilisés;
- iv) L'indication des principes comptables essentiels utilisés fait partie intégrante des états financiers. Les principes comptables sont normalement indiqués en un seul endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent. Aux fins de la comparaison, les chiffres correspondants pour 2000-2001 ont été convertis en euros au taux de 1,123 euro pour 1 dollar des États-Unis;
- vi) Toute modification d'un principe comptable qui a un effet important sur l'exercice en cours ou peut avoir un effet important sur des exercices ultérieurs doit être indiquée et dûment motivée. L'effet de la modification doit, s'il est important, être indiqué et quantifié.

b) Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas ajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

c) Jusqu'au 31 décembre 2001, les comptes de l'Organisation étaient libellés en dollars des États-Unis. Depuis janvier 2002, ils le sont en euros (GC.8/Dec.16). Par conséquent, tous les éléments de l'actif et du passif, toutes les réserves et tous les soldes inutilisés du Fonds général et des autres fonds du Siège ont été convertis en euros le 1^{er} janvier 2002, au taux de change approuvé par la Conférence générale (GC.9/Dec.15), soit 13,7603 schillings pour 1 euro et 1,123 euro pour 1 dollar (ou 1 euro pour 0,890472 dollar). La plupart des activités extrabudgétaires continuent toutefois d'être libellées en dollars. Par conséquent, aux fins d'établir les états financiers consolidés, ces comptes ont été convertis en euros, selon la méthode exposée à l'alinéa g) ci-dessous.

- d) Comptabilisation par fonds. Les comptes de l'Organisation sont tenus sur la base de la comptabilisation par fonds. Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par la Conférence générale ou le Directeur général. Les comptes de chaque fonds sont tenus comme ceux d'une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre à partie double dont les comptes s'équilibrent.
- e) L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.
- f) Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les recettes et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagements, sauf pour ce qui est des fonds d'affectation spéciale et du Fonds de développement industriel. Pour ces derniers, les contributions effectivement reçues des bailleurs sont comptabilisées au titre des recettes (contributions volontaires) que l'Organisation reçoit en dépôt aux fins de l'exécution de projets et d'activités convenus par les bailleurs. Il y a une exception: depuis l'exercice 2002-2003, les billets à ordre détenus en faveur de l'ONUDI pour le compte du Protocole de Montréal sont comptabilisés comme contributions volontaires.
- g) Conversion des monnaies. Conformément à la décision GC.8/Dec.16 de la Conférence générale, les comptes de l'Organisation sont libellés en euros. Les opérations effectuées dans d'autres monnaies sont converties en euros comme suit: pour les recettes, les dépenses et les variations des réserves et des soldes inutilisés, les montants sont convertis au taux de change applicable pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date à laquelle l'opération est réputée avoir été effectuée; pour les éléments d'actif et de passif, ainsi que pour les réserves et les soldes inutilisés, les montants sont convertis au taux de change applicable pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date d'établissement des états (voir également l'alinéa q) ci-dessous concernant les recettes accessoires – gains ou pertes de change).
- h) Contributions mises en recouvrement. En application des dispositions de l'article 5.6 du règlement financier, les versements faits par un État Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement.
- i) Les contributions en nature reçues ou à recevoir et leur valeur ne sont pas comptabilisées mais elles sont indiquées dans les notes relatives aux états financiers. Lorsque cela est nécessaire, les montants sont estimés localement sur la base d'une juste valeur commerciale dans une opération sans lien de dépendance.
- j) Les fonds en dépôt sur des comptes bancaires porteurs d'intérêts, les certificats de dépôts, les dépôts à terme et les comptes à vue apparaissent, dans les états de l'actif et du passif, comme liquidités.
- k) Dépenses comptabilisées d'avance (apparaissant sous Autres éléments d'actif):
- i) Les dépenses comptabilisées d'avance sont les dépenses qui ne peuvent être imputées pendant l'exercice en cours et qui seront comptabilisées comme dépenses pendant un exercice ultérieur;
 - ii) Aux fins de l'établissement du bilan uniquement, la fraction de l'avance versée aux fonctionnaires au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est considérée comme se rapportant à l'année scolaire terminée à la date de l'établissement de l'état financier est inscrite comme dépense comptabilisée d'avance. Le montant total de l'avance est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci aient produit les pièces requises prouvant qu'ils ont bien droit à cette indemnité, date à laquelle le montant total est imputé sur le compte budgétaire approprié et l'avance est régularisée.

l) Capital fixe. Le mobilier, le matériel, les autres biens non consommables et les améliorations apportées aux biens pris à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Organisation. Les achats sont imputés sur les comptes budgétaires de l'année où ils sont effectués.

m) Les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir et nécessaires dans l'intérêt de l'Organisation, conformément à la règle de gestion financière 109.6 sont indiqués dans les états financiers du fonds auquel ils sont imputés. Ces engagements prévisionnels sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère continu et aux contrats et obligations à long terme.

n) Le Fonds général ne comprend aucune provision au titre des primes de fin de service ou des imprévus visés à l'annexe D du Règlement du personnel, des crédits étant ouverts à cet effet dans le budget. Toutefois, une provision calculée à raison de 1 % du traitement de base net est constituée afin de pouvoir verser les primes de rapatriement et les indemnités visées à l'annexe D aux personnels rémunérés au titre des programmes de coopération technique autres que ceux du PNUD.

o) Comptes spéciaux. À sa neuvième session, la Conférence générale a décidé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2002, un compte spécial pour le Service des bâtiments (à l'exclusion des dépenses de personnel y relatives) et un compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique (GC.9/Dec.14). Ces comptes spéciaux ne sont pas assujettis aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier; les excédents budgétaires à porter au crédit des États Membres ne comprennent donc pas les soldes inutilisés de ces comptes spéciaux.

p) Les soldes à reverser aux États Membres sont des fonds pouvant être portés à leur crédit qui correspondent aux soldes non engagés des allocations et aux contributions versées par les nouveaux États Membres. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 4.2 du règlement financier, le solde non utilisé des crédits à la fin de l'exercice est reversé aux États Membres à la fin de la première année civile suivant l'exercice, déduction faite des arriérés de contribution afférents à cet exercice, et porté à leur crédit au prorata de leur quote-part, conformément aux dispositions de l'alinéa c) de l'article 4.2 et de l'alinéa d) de l'article 5.2 du règlement financier. Aux termes de l'alinéa c) de l'article 4.2 du règlement financier, le reversement de sa part du solde à un État Membre ayant envers l'Organisation des obligations au titre du budget ordinaire encore non réglées doit être précédé du règlement desdites obligations. Aux termes de l'alinéa d) de l'article 5.2 du règlement financier, les contributions des États Membres pour les périodes à venir seront ajustées en fonction du solde de crédits reversé aux Membres, à moins que la Conférence générale n'en décide autrement.

q) Autres recettes:

- i) La moitié du montant brut des recettes provenant de la vente de publications est comptabilisée au titre des activités productrices de recettes. L'autre moitié des recettes, correspondant au fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente, déduction faite des dépenses qui leur sont liées, est indiquée dans la note afférente au Fonds général [note 2 b)];
- ii) Le remboursement de dépenses imputées sur des exercices antérieurs est comptabilisé comme recettes accessoires;
- iii) Les sommes acceptées sans que leur affectation ait été spécifiée sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- iv) Les gains ou pertes de change provenant d'opérations dans des monnaies autres que l'euro en ce qui concerne le Fonds général et les autres fonds du Siège, ainsi que la réévaluation des éléments d'actif et de passif détenus en monnaies locales. Les gains de change non réalisés ne sont pas comptabilisés comme recettes, mais, pour des raisons de prudence, comme sommes à payer tant qu'ils ne sont pas réalisés. Les gains résultant de

la réévaluation de liquidités et de dépôts bancaires dans d'autres monnaies que le dollar sont considérés comme étant réalisés;

- v) Les gains ou pertes de change provenant d'opérations dans des monnaies autres que le dollar (par exemple pour les activités financées à l'aide de fonds de coopération technique extrabudgétaires en dollars) (voir annexe I, chiffres libellés en dollars) et la réévaluation des éléments d'actif et de passif détenus en monnaies locales. Les gains de change non réalisés ne sont pas comptabilisés comme recettes, mais, pour des raisons de prudence, comme sommes à payer tant qu'ils ne sont pas réalisés. Les gains résultant de la réévaluation de liquidités et de dépôts bancaires dans d'autres monnaies que le dollar sont considérés comme étant réalisés sauf si la monnaie est l'euro, auquel cas ils sont également comptabilisés comme sommes à payer, en attendant d'être affectés, pour le rétablissement du pouvoir d'achat aux projets libellés en euros lors de la mise en œuvre en 2004 du logiciel de gestion de ces projets. Toutefois, pour la comptabilisation en euros des activités financées à l'aide de fonds extrabudgétaires en dollars (à l'annexe II), les gains ou pertes résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif, des réserves et des soldes inutilisés non exprimés en euros, apparaissent sous la rubrique Autres ajustements des réserves et fonds inutilisés à l'état I;
 - vi) Le produit de la vente de biens excédentaires est comptabilisé comme recettes accessoires au titre des fonds respectifs.
- r) Comptes de coopération technique:
- i) Les crédits ouverts pour le Programme ordinaire de coopération technique sont gérés conformément au règlement financier et à la décision de la Conférence générale mentionnée à l'alinéa o) ci-dessus;
 - ii) Recettes au titre des allocations du PNUD. Les chiffres des recettes provenant des allocations et des fonds d'affectation spéciale du PNUD sont les mêmes que ceux indiqués au titre des dépenses totales conformément aux procédures du PNUD, selon lesquelles les allocations sont ajustées pour correspondre aux dépenses effectives;
 - iii) Recettes au titre des contributions aux fonds d'affectation spéciale et au Fonds de développement industriel. Les contributions volontaires provenant des gouvernements ou d'autres donateurs sont comptabilisées à la date où elles sont effectivement reçues. Leur emploi est régi par des accords entre l'Organisation et le gouvernement ou le donateur. Lors de l'extinction, de l'expiration ou de la révision d'un accord ou sur autres instructions reçues du gouvernement ou du donateur, tout excédent d'un fonds d'affectation spéciale ou autre est restitué au gouvernement ou donateur ou utilisé conformément à la demande de ce dernier;
 - iv) Intérêts et recettes accessoires. Les intérêts provenant du Programme ordinaire de coopération technique sont portés au crédit du Fonds général. Les recettes accessoires liées à ce programme sont cependant portées au crédit du compte spécial correspondant. Les intérêts provenant du compte spécial pour le Service des bâtiments sont portés au crédit de ce compte et ultérieurement répartis entre les organisations sises à Vienne en fonction des sommes qu'elles auront versées et de la date à laquelle celles-ci auront été créditées au compte. Les intérêts provenant des activités du PNUD sont portés au crédit du compte fonds de fonctionnement administré avec cet organisme. Les intérêts provenant des activités du Fonds de développement industriel, hors élément contributions générales, ainsi que des fonds d'affectation spéciale (à compter du 1^{er} janvier 2002) consacrés aux activités de coopération technique sont comptabilisés au titre des comptes créditeurs jusqu'à ce que le bailleur fournisse des instructions à ce sujet. Jusqu'au

31 décembre 2001, les intérêts provenant des fonds d'affectation spéciale étaient portés au crédit des projets concernés. Du fait de la nouvelle procédure, les intérêts provenant des activités du Fonds de développement industriel et des fonds d'affectation spéciale sont désormais gérés de la même manière. Les intérêts à recevoir au titre de l'élément contributions générales du Fonds de développement industriel sont portés au crédit de ce fonds. Les intérêts correspondant au Protocole de Montréal sont traités immédiatement comme un solde supplémentaire programmable. Les intérêts crédités au Fonds pour l'environnement mondial sont comptabilisés comme sommes à payer en attendant des instructions concernant leur emploi et servent à couvrir des dépenses particulières, par exemple une vérification distincte conformément à l'accord;

- v) Les critères de comptabilisation et de présentation des engagements non réglés au titre du Programme ordinaire de coopération technique pour l'exercice biennal en cours sont ceux retenus pour le budget ordinaire; cependant, comme indiqué à l'alinéa o) ci-dessus, ces engagements ne sont pas assujettis à l'alinéa b) de l'article 4.2 du règlement financier, selon lequel les crédits ouverts au titre du budget ordinaire restent utilisables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été ouverts. Pour toutes les autres sources de financement des activités de coopération technique, les engagements peuvent être comptabilisés comme des dépenses de l'année en cours sur la base des critères suivants:

Services de personnel

Traitements et dépenses connexes correspondant à la prestation de services pendant l'année civile. Dans ce contexte, les dépenses relatives aux services de personnel comprennent celles correspondant au personnel temporaire, aux heures supplémentaires et aux consultants recrutés au titre de contrats de louage de services. Toutefois, lorsque la rémunération du consultant prend la forme d'une somme forfaitaire et non d'une somme correspondant à une certaine période, l'intégralité des dépenses correspondant à ce contrat peut être considérée comme un engagement de dépenses pour l'année en cours.

Fournitures et matériel

Intégralité des dépenses correspondant aux marchés et aux commandes passés avant la fin de l'année, qu'ils aient été exécutés ou non, sous réserve que des crédits budgétaires soient disponibles pour l'exercice en cours.

Contrats de sous-traitance

Un engagement de dépenses peut être pris en compte sur la base de l'échéancier figurant dans le contrat signé avec le sous-traitant. En l'absence d'échéancier, ce sont les dates estimées des paiements qui servent de référence.

Bourses d'études

Dépenses afférentes à la bourse entre la date de début des études et la date de leur achèvement ou le 31 décembre si elles ne sont pas terminées à cette date. Le boursier doit avoir été placé, c'est-à-dire que la bourse doit avoir été attribuée à une personne désignée, le lieu, la nature et la durée des cours doivent être établis, et le gouvernement du pays d'accueil doit être informé.

Voyages

Le montant intégral des frais de voyage, y compris le transport, les indemnités de subsistance et autres dépenses accessoires, peut être pris en compte si le voyage a commencé avant la fin de l'année civile.

Formation de groupe

Dépenses afférentes aux activités organisées pendant l'année en cours. Lorsqu'une activité commence une année et se poursuit l'année suivante, l'intégralité des dépenses correspondantes doit être imputée sur l'année en cours.

- vi) Les engagements non réglés de l'exercice en cours pour toutes les activités de coopération technique qui ne sont pas inscrites au budget ordinaire demeurent valides pendant les 12 mois suivant la fin de l'année à laquelle ils se rapportent et non la fin de l'exercice biennal. Toutefois, conformément aux normes fixées par le PNUD en matière de publication de l'information financière, les agents d'exécution peuvent garder en écriture les engagements non réglés au-delà de 12 mois lorsque l'obligation de payer demeure; ces exigibilités sont comptabilisées dans les états financiers comme sommes à payer. Les économies réalisées lors du règlement ou de l'annulation d'engagements se rapportant au Programme ordinaire de coopération technique sont portées au crédit du compte spécial correspondant créé par la Conférence générale. Les économies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs se rapportant à toutes les autres activités de coopération technique sont portées au crédit des divers projets et viennent en déduction des dépenses de l'exercice en cours, conformément aux normes fixées par le PNUD. Ces normes s'appliquent également au Fonds de développement industriel et aux fonds d'affectation spéciale, au Protocole de Montréal et au Fonds mondial pour l'environnement.

- s) Fonds d'affectation spéciale. La circulaire UNIDO/DG/B.18/Rev.1 du Directeur général en date du 15 mai 1992 énonce les principes révisés de création et de gestion des fonds d'affectation spéciale applicables à compter du 26 mai 1992. Les fonds extrabudgétaires dus à l'Organisation en remboursement de l'utilisation de ses installations ne sont pas couverts par les dispositions de cette circulaire.

- t) Compte spécial des dépenses d'appui aux programmes:
 - i) Le remboursement des dépenses d'appui aux programmes est prévu pour les activités de coopération technique financées à l'aide de fonds extrabudgétaires. Il est calculé en pourcentage des ressources affectées. Toutefois, en 2002-2003, pour certains projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial, le remboursement des dépenses d'appui s'est fait sous la forme d'une somme forfaitaire et les recettes correspondantes ont été comptabilisées en fonction des ressources effectivement engagées au cours de l'année et non en fonction du montant total des crédits ouverts pour ces projets. Aux termes de nouvelles dispositions entrées en vigueur en janvier 2003, le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal versera une somme forfaitaire de 1,5 million de dollars par an pour couvrir les dépenses d'appui liées à l'exécution de son programme et de ses projets; cette somme sera comptabilisée comme recettes de l'année en cours. Le Fonds a également réglé au titre de chacun de ses projets des dépenses d'appui d'un montant réduit qui, comme c'est le cas pour la plupart des autres activités de coopération technique, correspondent à un pourcentage des ressources affectées aux programmes;

- ii) Dans le cadre des nouveaux arrangements du PNUD applicables aux dépenses d'appui, les dépenses engagées pour l'élaboration des politiques et des programmes et l'appui aux services techniques sont remboursées au coût unitaire standard par mois de travail, tandis que pour les services administratifs et opérationnels, le remboursement est calculé au taux de 10 % pour tous les services;
 - iii) Dans les états financiers de l'Organisation, le compte spécial des dépenses d'appui aux programmes apparaît sous une rubrique distincte de celle des fonds interinstitutions, dont il tire ses recettes;
 - iv) Les engagements non réglés concernant le compte spécial des dépenses d'appui aux programmes sont comptabilisés de la même manière que pour le budget ordinaire.
- u) Les versements à titre gracieux effectués conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 109.13 sont indiqués dans les notes relatives aux états financiers du fonds concerné, comme le veut l'article 9.3 du règlement financier.
- v) À partir de 2003, les états financiers relatifs aux services de restauration sont exclus des états financiers de l'ONUDI, conformément à la recommandation du Commissaire aux comptes.

Note 2. Fonds général et Fonds de roulement

a) Contributions mises en recouvrement

La Conférence générale a approuvé pour l'exercice 2002-2003 l'ouverture au budget ordinaire de crédits d'un montant de 133 689 800 euros (GC.9/Dec.17) financés par les contributions des États Membres. Une provision d'un montant de 104 572 877 euros est constituée pour couvrir les contributions non acquittées des exercices biennaux antérieurs au 31 décembre 2003.

b) Activités productrices de recettes

Le produit brut de la vente de publications s'est établi à 151 208 euros, dont la moitié (75 604 euros) a été virée sur le Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente. Les dépenses afférentes aux activités de promotion des ventes et d'autres dépenses imputés au Fonds se sont élevées à 90 965 euros, soit un déficit net de 14 761 euros pour l'exercice biennal 2002-2003. Au 31 décembre 2003, le solde du Fonds s'établissait à 121 115 euros.

c) Intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus au budget

Les intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus au budget (1 600 000 euros) pour l'exercice biennal s'élèvent à 231 657 euros. Conformément à la décision GC.8/Dec.10 de la Conférence générale, ce montant est ajouté au compte créditeur créé à cette fin en 1999. Au 31 décembre 2003, le solde de ce compte s'établissait à 233 709 euros. Pour ce qui est du reste, qui s'élève à 2 052 euros, l'Organisation attend les instructions des États Membres concernés.

d) Ajustements de change

Pour l'exercice biennal, un montant de 1 840 776 euros a été affecté à la réserve pour fluctuation des taux de change. Afin de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change résultant de l'adoption de l'euro comme monnaie unique pour l'établissement du programme et des budgets, pour les ouvertures de crédits et les contributions, pour le recouvrement de ces dernières et des avances au Fonds de roulement et pour la monnaie de compte, la Conférence générale, dans sa décision GC.8/Dec.16, a autorisé le Directeur général à créer une réserve qui ne serait pas assujettie

aux articles 4.2 b) et 4.2 c) du règlement financier. Les ressources nécessaires en dollars pour l'exercice 2002-2003 ont été calculées par application du taux de change moyen pour les opérations de l'ONU entre janvier et décembre 2000, à savoir 1 euro pour 0,925754 dollar (voir PBC.17/3-IDB.24/3), soit 1 dollar pour 1,0802006 euro. Le montant qui a été viré à la réserve correspond à la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et les montants en dollars inscrits au budget.

Un gain de change non réalisé de 808 995 euros, résultant de la réévaluation des actifs et engagement monétaires non libellés en euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU au 31 décembre 2003 n'a pas été comptabilisé comme recette, mais mis en réserve dans les Autres comptes créditeurs jusqu'à ce qu'il soit réalisé. Sur ce montant 644 000 euros correspondent au prêt non encore remboursé de l'ONU.

e) Recettes accessoires

Au titre des recettes accessoires, un montant de 546 973 euros correspond à la facturation à l'ONUV et à l'OTICE de l'exploitation des installations de traitement électronique de l'information.

En 2003, onze dettes impayées de 1991 à 1998, représentant un montant de 24 507 dollars (19 630 euros) ont été passées par profits et pertes comme étant irrécouvrables, conformément au règlement financier de l'ONUDI.

f) Dépenses de personnel

Un fonds avait été créé pour amortir les fluctuations des primes d'assurance de Van Breda. Or, avant 2002, cette réserve n'était plus alimentée et ne servait plus à absorber de nouvelles augmentations. Donnant suite à la demande qu'a formulée le Conseil du personnel et à la recommandation faite lors de la 287^e réunion de la Commission consultative mixte, il a été décidé d'en reverser intégralement le montant de manière équitable. Le solde de ce fonds s'élevait à 472 215 euros, comptabilisé au titre des comptes créditeurs au 1^{er} janvier 2002. À ce montant se sont ajoutés 7 821 euros au titre des intérêts créditeurs, ce qui porte le total à 480 036 euros, qui ont été reversés en 2002.

g) Programme ordinaire de coopération technique

Conformément à la décision GC.9/Dec.14, un montant de 2 468 096 euros représentant le niveau des crédits ouverts non engagés mais entièrement programmés au titre du Programme ordinaire de coopération technique au 31 décembre 2003 non assujettis aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier est placé sur un compte spécial créé à cette fin. Les fonds résultant de l'annulation d'engagements, le cas échéant, seraient placés sur la compte spécial pour l'exécution d'activités de coopération technique.

h) Ajustements relatifs aux exercices biennaux précédents

L'ajustement total de 117 771 euros comprend:

- i) Un crédit de 9 111 euros pour l'exercice biennal 1996-1997, correspondant à une nouvelle somme réclamée par l'Organisation au gouvernement des États-Unis d'Amérique pour l'impôt sur le revenu qu'elle a remboursé à un fonctionnaire au titre de l'accord sur le remboursement des impôts;
- ii) Des dépenses tardives supplémentaires d'un montant de 43 687 euros, correspondant à des projets du programme ordinaire de coopération technique, principalement du PNUD Russie;

- iii) Diverses dépenses tardives d'un montant de 83 195 euros pour l'exercice biennal 2000-2001, dont 44 381 euros pour des engagements du service des bâtiments annulés par erreur.

i) Économies réalisées sur les engagements de dépenses de l'exercice biennal antérieur ou par l'annulation de ces engagements

Des économies d'un montant net de 4 317 542 euros ont été réalisées du fait de l'annulation d'engagements pour l'exercice 2000-2001. Ce montant est le résultat net des économies ainsi réalisées (4 559 778 euros) majorées des gains de change résultant du règlement des engagements en dollars pour l'exercice précédent (214 447 euros) et diminué des dépenses connexes, relatives à l'exercice précédent (456 683 euros).

Un montant de 182 293 euros (180 667 dollars), correspondant au remboursement au Fonds de développement industriel, doit également être soustrait de cette somme. En décembre 2001, des fonds provenant de l'élément contributions générales du Fonds de développement industriel, d'un montant de 245 667 dollars, ont servi à financer temporairement un surcroît de dépenses dans le cadre du Programme ordinaire de coopération technique ainsi que les projets exécutés à l'aide du solde inutilisé des crédits ouverts (65 000 dollars). Cette situation s'expliquait par une surprogrammation visant à assurer l'exécution intégrale des programmes approuvés, ainsi que par la réévaluation des comptes requise dans le cadre du système de contribution fondé sur deux monnaies (voir note 3 b) du document IDB.26/2-PBC.18/3). Ce montant, qui a été comptabilisé au titre des virements provenant d'autres fonds ou à d'autres fonds, réduit donc de 182 293 euros l'excédent budgétaire pour l'exercice biennal 2000-2001.

j) Autres comptes débiteurs

Les autres comptes débiteurs comprennent la somme réclamée par l'Organisation au Gouvernement des États-Unis d'Amérique (955 784 euros) pour l'impôt sur le revenu remboursé de 1994 à 1996 à des fonctionnaires au titre de l'accord sur le remboursement d'impôt. Le Gouvernement des États-Unis avait fait savoir à l'Organisation qu'il reconnaissait cette dette, mais aucun versement n'a été reçu en 2002-2003.

L'Organisation réclame à l'Agence internationale de l'énergie atomique une somme de 644 453 dollars [soit 723 720 euros au taux de change opérationnel approuvé par la Conférence générale à sa neuvième session (GC.9/Dec.15)] au titre de l'accord de participation à l'indemnité versée au personnel du Service des bâtiments licencié lors de la réduction d'effectifs de 1995. Une provision pour passation éventuelle de cette somme par pertes et profits a été inscrite aux comptes créditeurs.

k) Emprunts

Lorsque l'ONUDI est devenue une institution spécialisée, l'Organisation des Nations Unies lui a accordé un prêt sans intérêt de 16 millions de dollars, remboursable à raison de 1 million de dollars par an à compter de 1990. Le montant dû au 31 décembre 2003 s'élève à 2 millions de dollars (soit 1 602 000 euros au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à cette date).

l) Autres réserves

Les autres réserves se décomposent comme suit:

	<u>en milliers d'euros</u>
Réserve pour indemnités lors de la cessation de service	5 499,3
Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente	121,1
Réserve pour fluctuations des taux de change	1 840,8
Compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique	<u>2 468,1</u>
Total	<u>9 929,3</u>

m) Réserve pour indemnités lors de la cessation de service

En application du paragraphe e) de la décision GC.6/Dec.15, le montant de 9 546 732 dollars, correspondant au solde des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993, qui a été effectivement reçu par l'Organisation, a été viré en 1995 à une réserve pour indemnités lors de la cessation de service. Cette réserve a été ramenée à 991 717 dollars (1 113 698 euros) par suite des paiements effectués au cours de la période 1995-2001, d'un total de 8 555 015 dollars. En 2003, un montant de 4 000 euros octroyé par le Tribunal administratif de l'OIT en indemnisation et à titre de dépense à un ancien fonctionnaire de l'ONUDI, a été imputé sur ce compte, ramenant son solde à 1 109 698 euros. En application de la décision GC.7/Dec.17, le montant de 13,9 millions de dollars a été viré du solde inutilisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1994-1995 à la réserve afin de couvrir les dépenses liées à la réduction des effectifs découlant du programme et des budgets de l'exercice biennal 1998-1999. Contrairement à celle de l'exercice 1992-1993, l'allocation de l'exercice 1994-1995 ne s'est pas accompagnée de liquidités correspondantes en raison de l'importance des arriérés pour cet exercice. La réserve a été ramenée à 3 908 824 dollars (4 389 609 euros) par suite des versements effectués au cours de la période 1998-2001, d'un total de 9 991 176 dollars. Aucun versement n'ayant été effectué en 2002-2003, le solde est resté inchangé, à 4 389 609 euros.

n) Fonds de roulement

La dotation du Fonds de roulement avait initialement été fixée par la Conférence générale à 9 millions de dollars (GC.2/Dec.27). Ramenée à 6 750 000 dollars pour l'exercice 1996-1997 (GC.6/Dec.16), elle a de nouveau été diminuée pour s'établir à 6 610 000 dollars pour l'exercice 1998-1999 (GC.7/Dec.12); une dotation de 6 610 000 dollars a été approuvée tant pour l'exercice 2000-2001 (GC.8/Dec.14) que pour l'exercice 2002-2003 (GC.9/Dec.13). À compter du 1^{er} janvier 2002, ce montant de 6 610 000 dollars a été converti en euros conformément à la décision GC.9/Dec.15, ce qui porte la dotation du Fonds à 7 423 030 euros.

L'excédent de 371 euros du solde du Fonds par rapport au niveau autorisé représentant les contributions à verser par les nouveaux États Membres en 2002-2003 sera déduit des contributions futures.

o) Excédent à reverser aux États Membres

Le tableau suivant présente, exprimés en millions d'euros, les excédents à reverser aux États Membres après application de la provision pour retard dans le recouvrement des contributions. Cette provision comprend les arriérés de contributions non acquittés par les États Membres et celles des nouveaux États Membres à la date de l'arrêté des comptes. À cette date, les excédents à reverser – représentant les contributions reçues après la fin d'un exercice biennal et les contributions reçues des nouveaux États Membres – sont mis en réserve dans les Autres comptes créditeurs en attendant que les États Membres donnent leurs instructions. Sur le total de 5 295 636 euros à reverser, un montant de 4 367 691 euros était disponible pour affectation aux contributions mises en recouvrement en 2004.

	Excédents	Excédents utilisés	Excédents déduits des contributions	Ajustements au titre de l'exercice biennal précédent	Excédents à répartir	Provisions pour retard dans le recouvrement des contributions	Excédents à reverser aux États Membres	Observations
2002-2003	7,1						7,1	Provisoire
2000-2001	10,2			0,1	3,9	6,2	0,0	
1998-1999	14,7	2,1	2,7	0,5	0,8	8,6	0,0	
1996-1997 (GC.8/Res.4)	46,8	4,6	2,1	(0,4)	0,4	40,1	0,0	
1994-1995 (GC.7/Dec.17)	35,4	15,6		0,3		45,9	(26,4)	
1992-1993 (GC.6/Dec.15) (GC.8/Dec.10) (GC.8/Res.4)	16,5	11,7	2,6		0,1	2,1	0,0	
1990-1991	9,8					1,3	8,5	Maintenu – GC.5/Dec.14
1988-1989	7,3					0,2	7,1	Maintenu – GC.4/Dec.15
1986-1987 (GC.4/Dec. 15)	4,8	4,8					0,0	
	152,6	38,8	7,4	0,5	5,2	104,4	(3,7)	
Contributions des nouveaux États Membres	1,9	0,2	1,4		0,1	0,2	0,0	
Total	154,5	39,0	8,8	0,5	5,3	104,6	(3,7)	

p) Éliminations

Les éliminations portent sur les deux volets suivants:

- a) Les dépenses au titre du Service des bâtiments imputées à l'Organisation. Un montant de 4 773 118 euros est supprimé à la fois des dépenses de fonctionnement et des services contractuels afin que la part de l'Organisation au titre du Service des bâtiments ne soit pas doublement comptabilisée;
- b) Le montant de 10 834 075 euros qui représente des dépenses afférentes au Programme ordinaire de coopération technique et aux activités supplémentaires relevant de la Décennie du développement industriel de l'Afrique est désormais ventilé en fonction des éléments qui le composent.

q) Marchés de longue durée

Les marchés de longue durée adjugés pour le fonctionnement du CIV ne sont pas considérés comme des engagements prévisionnels, car ils peuvent être résiliés à tout moment sans pénalité.

r) Engagements prévisionnels

Des engagements prévisionnels d'un montant de 16 646 euros, représentant des obligations statutaires pour lesquelles des décaissements seront effectués dans les années à venir, ont été contractés avant le 31 décembre 2003.

s) Réévaluation des engagements de dépenses non libellés en euros

Les engagements de dépenses non libellés en euros n'ont pas été réévalués au 31 décembre 2003. Une telle réévaluation se serait traduite par des dépenses additionnelles de 74 343 euros ainsi que par un montant additionnel de 731 173 euros au titre des gains de change latents. L'écart sera pris en compte à l'occasion des décaissements.

t) Contributions en nature

Durant l'exercice 2002-2003, des contributions en nature d'un montant estimé à 310 215 euros ont été reçues d'États Membres pour l'appui aux bureaux extérieurs.

u) Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice 2002-2003.

v) Matériel durable

Le tableau suivant se rapporte au matériel durable, au prix coûtant exprimé en millions d'euros, tel qu'il apparaît dans les inventaires cumulés de l'Organisation au 31 décembre 2003. Conformément aux principes comptables de l'Organisation, le matériel durable n'est pas comptabilisé comme capital fixe mais est imputé, lors de son acquisition, sur les crédits ouverts. La valeur minimale en euros de chaque élément de matériel durable est de 1 500 euros.

Solde au 1 ^{er} janvier 2002	14,1
À ajouter: acquisitions en 2002-2003	1,0
À déduire: liquidations en 2002-2003	2,5
Solde au 31 décembre 2002-2003	12,6

Au cours de l'exercice 2002-2003, du matériel durable d'une valeur de 2 625 euros a été déclaré volé et passé par profits et pertes dans les comptes d'inventaire.

w) Passif éventuel

i) Versement de primes de fin de service

En application de la décision prise en 1989 par le Groupe de vérificateurs externes des comptes à Manille, on a calculé les montants nécessaires pour couvrir les prévisions de dépenses relatives au versement des prestations de fin de service au 31 décembre 2003.

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, le passif pour versement des prestations de fin de service couvre l'indemnité de fin de service, la prime de rapatriement et le versement en compensation des jours de congé annuel accumulés. Pour mieux prendre en compte les réalités, on y a ajouté à compter de 2002-2003, le montant requis pour couvrir les frais de déménagement. Les montants ont été calculés en fonction du barème des traitements et des indemnités

visées dans le Statut et le Règlement du personnel, et compte tenu des dépenses relatives à la cessation de service de fonctionnaires en 2002. Ces prévisions se répartissent comme suit:

Budget ordinaire	21,2 millions d'euros
Budget opérationnel	3,3 millions d'euros

Les prestations dues postérieurement au départ à la retraite en sont exclues.

Il est à noter qu'aucun crédit n'a été ouvert à cet effet, si ce n'est au budget opérationnel, comme indiqué dans l'état II et la note 3 i) (Réserve opérationnelle). Il existe une réserve dont la dotation initiale était de 4,83 millions d'euros (4,3 millions de dollars) et qui a été ramenée à 3,13 millions d'euros du fait de soldes négatifs au 31 décembre 2003 [voir la note 3 i)].

ii) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUDI est affiliée à la Caisse Commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse gère un régime de prestations financé par capitalisation. L'obligation financière de l'Organisation à l'égard de la Caisse consiste en une contribution obligatoire au taux établi par l'Assemblée générale, majorée, le cas échéant, des sommes nécessaires pour combler le déficit actuariel conformément à l'article 26 du Règlement de la Caisse. Ces sommes ne sont dues que si l'Assemblée générale a invoqué les dispositions de l'article 26 après avoir constaté qu'il est nécessaire de combler le déficit sur la base d'un examen de la situation financière actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation actuarielle. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué lesdites dispositions.

iii) Assurance maladie après la cessation de service

Les fonctionnaires qui prennent leur retraite à 55 ans ou plus, comme prévu dans les statuts de la Caisse des pensions, et leurs conjoint, enfants à charge ou survivants peuvent bénéficier d'une assurance maladie après la cessation de service s'ils ont été affiliés pendant au moins 10 ans à un régime d'assurance maladie du régime commun. C'est aussi le cas pour les fonctionnaires qui reçoivent une indemnisation en cas d'invalidité en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel. Le coût de l'affiliation à ce régime est supporté de façon conjointe par l'Organisation et les participants.

Pour l'exercice biennal 2002-2003, la part de l'Organisation à ce régime s'est chiffrée à 3 131 812 euros. Les dépenses au titre du Service des bâtiments se sont établies à 501 872 euros, à partager avec les autres organisations sises à Vienne. Conformément à la conclusion 2000/2 du Comité des programmes et des budgets, une étude actuarielle a été menée pour déterminer les incidences financières de l'assurance maladie après la cessation de service; elle montre que le montant des obligations non provisionnées en décembre 2003 est de 36 millions d'euros (44,9 millions de dollars, par application du taux de change de fin d'année). Une solution est à l'étude à l'échelle du système des Nations Unies. Ayant été chargée par le Réseau Finance et budget, qui relève du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, d'assurer le suivi de cette question, l'ONU élabore un rapport dont elle saisira l'Assemblée générale.

x) Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants

Le 1^{er} janvier 1981 est entré en vigueur un accord entre la République d'Autriche, l'ONU et l'AIEA en vue de créer un fonds commun destiné à financer les réparations importantes et les remplacements concernant les bâtiments, les équipements et les installations techniques appartenant à la République d'Autriche et faisant partie des locaux de l'ONU et de l'AIEA au Centre international

de Vienne (CIV). Cet accord s'applique à l'ONUDI depuis qu'elle est devenue une institution spécialisée en 1986. Le Fonds est administré par l'ONUDI, par l'intermédiaire d'un comité mixte. Les comptes annuels en sont établis par l'ONUDI et vérifiés par son Groupe du contrôle interne. La responsabilité de chacune des trois organisations sises au CIV, qui était limitée à 150 000 dollars par an (soit 25 000 dollars de contribution annuelle et jusqu'à 125 000 dollars de remboursement des dépenses approuvées engagées pendant l'année antérieure) a été portée à 325 000 dollars à compter du 1^{er} janvier 1996. L'Autriche, quant à elle, est tenue de régler le solde dépassant la limite cumulée de 900 000 dollars fixée pour les trois organisations. En 1999 a été conclu un accord entre les organisations sises à Vienne et l'OTICE sur le partage à part égale entre les quatre institutions de la contribution annuelle ainsi que des dépenses annuelles, c'est-à-dire 18 750 dollars pour la première et jusqu'à 225 000 dollars pour le remboursement des dépenses approuvées engagées pendant l'année antérieure.

En 2002 a été conclu un accord entre les organisations sises à Vienne et l'Autriche aux termes duquel le remboursement des décaissements effectués durant l'année 2001 – soit 988 626 dollars – n'était pas exigé. Cet accord ne prévoit que des contributions annuelles au fonds, ainsi réparties: Autriche: 1 235 300 euros; organisations sises à Vienne: 1 235 300 euros. De plus, les dépenses pour réparations et remplacements imprévus, qui ne sont pas comprises dans le plan d'investissement convenu, devront être partagées entre toutes les parties. Auparavant, ces dépenses étaient intégralement supportées par l'Autriche.

Au 31 décembre 2003, le solde du Fonds s'élevait à 1 836 190 euros.

Note 3. Autres fonds du Siège

a) Les fonds visés par cette rubrique concernent:

- i) Le compte spécial des dépenses d'appui aux programmes;
- ii) Le Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR);
- iii) Le Service des bâtiments.

b) La Conférence générale a décidé que, à compter du 1^{er} janvier 2002, le Service des bâtiments ferait l'objet d'un grand programme distinct et autonome pour l'exercice 2002-2003 (GC.9/Dec.17). Toutes les dépenses de ce service sont compensées par les recettes, c'est-à-dire les contributions reçues des autres organisations sises à Vienne et de l'ONUDI. Par conséquent, au titre du Fonds général, seule figure la part de l'ONUDI (voir IDB.24/3-PBC.17/3). Compte tenu de ce qui précède, pour la première fois, les comptes du Service des bâtiments figurent sous la rubrique Autres fonds du Siège et non plus Fonds général et Fonds de roulement. Désormais, les états relatifs au Fonds général et au Fonds de roulement ne font apparaître que la contribution de l'ONUDI aux dépenses relatives au Service des bâtiments. Les opérations de ce dernier se subdivisent en deux composantes:

- i) Dépenses de personnel: elles continuent d'être régies par les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier;
- ii) Compte spécial pour le Service des bâtiments (pour les dépenses autres que de personnel): à sa neuvième session, la Conférence générale a créé, à compter de janvier 2002, un compte spécial pour le Service des bâtiments (concernant les dépenses autres que de personnel), qui n'est pas régi par les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du règlement financier (GC.9/Dec.14); de la sorte, les soldes inutilisés de ce compte, le cas échéant, ne seront pas reversés aux États Membres. Chaque organisation

sisé à Vienne (ONUDI, AIEA, ONUV et OTICE) est tenue de contribuer à ce compte. Les intérêts créditeurs sont virés sur ce compte et répartis entre les organisations au prorata de leur contribution et en fonction de la date à laquelle elle a été reçue.

Une analyse complémentaire des opérations du Service des bâtiments figure au tableau 4.1 (Supplément) et l'analyse des opérations du compte spécial figure à l'annexe III. L'excédent du compte spécial pour le Service des bâtiments (8 443 792 euros, dont 5 146 319 euros dus par les organisations sises au CIV) n'entre pas dans le solde inutilisé des crédits ouverts à reverser aux États Membres en fin d'exercice.

c) Contributions volontaires

Est comptabilisé au titre des contributions volontaires un montant de 186 481 euros correspondant à la part des soldes inutilisés auxquels les États Membres ont renoncé au bénéfice du compte spécial des dépenses d'appui aux programmes (voir la décision GC.9/Dec.10, par laquelle la Conférence générale encourageait vivement les États Membres à envisager de renoncer volontairement à leur part des soldes inutilisés des crédits ouverts, des recettes provenant des nouveaux États Membres et du montant des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs en faveur du budget ordinaire et des activités de coopération technique de l'Organisation).

d) Ajustement de change

L'ajustement de change, qui représente 1 173 093 euros, correspond essentiellement à la réévaluation des dépôts à vue ou à terme en dollars au titre du compte spécial des dépenses d'appui au programme.

e) Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses

Le tableau suivant indique les recettes et les dépenses des fonds visés à cette rubrique pour l'exercice 2002-2003:

Tableau 1

	Compte spécial des dépenses d'appui aux programmes	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité	Services des bâtiments	Total
	(en milliers d'euros)			
Recettes (y compris économies sur l'annulation d'engagements de l'exercice biennal antérieur)	19 787,0	898,2	36 050,6	56 735,8
Dépenses (y compris perte de change)	19 999,2	847,8	27606,8	48 453,8
Déficit net des recettes sur les dépenses	(212,2)	50,4	8 443,8*	8 282,0

* Concerne le compte spécial (voir annexe III).

f) Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds

À compter de 2002, le produit des ventes au titre du Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité est comptabilisé sur la base des encaissements et non selon la méthode de la comptabilité d'engagement, les factures initiales établies à l'occasion d'une demande de

renseignements étant pro forma. Le solde du fonds a été ajusté d'un montant de 37 920 euros (33 767 dollars) eu égard aux postes débiteurs pro forma des exercices précédents non réglés au 31 décembre 2003.

g) Autres comptes débiteurs

Le compte spécial pour le Service des bâtiments comprend une somme réclamée aux autorités autrichiennes (309 122 euros) pour les immobilisations, la surtaxe à l'énergie renouvelable et le KWK-Zuschlag. Pour parer à l'éventualité, improbable, d'un non-recouvrement de cette somme, une provision a été comptabilisée au titre des comptes débiteurs.

h) Versements reçus par anticipation

Le montant de 380 647 euros constitue le versement par anticipation effectué par l'Office des Nations Unies à Vienne au titre du programme de désamiantage.

i) Réserve opérationnelle

Conformément à la conclusion 1989/4 du Comité des programmes et des budgets, une réserve opérationnelle de 5 504 190 dollars a été constituée au titre du compte spécial des dépenses d'appui aux programmes. Conformément à la décision IDB.14/Dec.12 du Conseil, cette réserve a été ramenée à 4 300 000 dollars (4 828 900 euros).

Le montant net de la réserve (3 345 316 euros, soit 2 978 910 dollars) reporté de 2001 a été ramené à 3 133 155 euros au 31 décembre 2003 du fait du déficit net de 212 161 euros enregistré pour l'exercice 2002-2003.

j) Réévaluation des engagements de dépenses non libellés en euros

Les engagements de dépenses non libellés en euros pour l'exercice 2002-2003 n'ont pas été réévalués au 31 décembre 2003. Une telle réévaluation aurait abouti à réduire de 133 340 euros les dépenses prévues au titre du compte spécial des dépenses d'appui aux programmes.

k) Engagements prévisionnels

Des engagements représentant des obligations statutaires pour lesquelles des décaissements seront effectués dans les années à venir ont été pris avant le 31 décembre 2003, comme indiqué ci-après.

	<u>En milliers d'euros</u>
Compte spécial des dépenses d'appui aux programmes	48,0
Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité	84,5
Service des bâtiments	3,0

l) Contributions en nature

Des contributions en nature ont été reçues d'États Membres pour l'appui aux projets, d'une valeur estimée à 123 813 euros.

Note 4. Coopération technique

a) Activités de coopération technique

Les activités de coopération technique présentées sous cette rubrique comprennent les activités exécutées par l'ONUDI au moyen de ressources provenant du Fonds de développement industriel, de fonds d'affectation spéciale et d'accords interorganisations conclus avec le PNUD et d'autres organismes, ainsi que du compte spécial auquel sont virés les fonds provenant des soldes inutilisés des crédits ouverts aux fins du financement de l'exécution de programmes intégrés (GC.8/Res.4). Ces activités sont régies par divers accords signés par deux ou plusieurs parties, à savoir le ou les bailleurs et l'ONUDI.

b) Comptabilisation en euros des activités de coopération technique

Les contributions volontaires sont reçues en majeure partie en dollars des États-Unis et sont des fonds dont on peut librement disposer pour financer l'exécution de projets presque exclusivement dans cette monnaie. Pour l'exercice 2002-2003, les informations à l'intention des bailleurs sont aussi exprimées en dollars (GC.9/Dec.15).

Toutefois, aux fins des états financiers consolidés (États I et II) pour l'année se terminant le 31 décembre 2003, tous les comptes relatifs aux activités de coopération technique ont dû être convertis en euros.

Les tableaux 1 et 2 de l'annexe I sont, par conséquent, libellés à la fois en dollars et en euros.

Pour établir l'état financier en euros, on a retenu les principes suivants:

- i) Les recettes, les dépenses, la position des réserves et les soldes des fonds qui ne sont pas libellés en euros – autres que ceux visés ci-dessous – sont comptabilisés sous la forme d'un montant équivalent en euros à la date réputée de la transaction par application du taux de change opérationnel de l'ONU à cette date;
- ii) Au 31 décembre 2003, tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que les réserves et les soldes inutilisés non libellés en euros, ont été convertis en équivalent euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU à cette date (voir GC.9/Dec.15);
- iii) Les réserves et les soldes inutilisés au début de l'année 2002 ont été calculés par application du taux initial de conversion de 1 dollar pour 1,123 euro (GC.9/Dec.15);
- iv) Le montant de l'ajustement de change représente essentiellement le gain ou la perte réalisé sur les opérations non libellées en euros au cours d'une année et les économies opérées pour l'exercice 2002-2003 grâce au règlement des engagements de dépenses de l'exercice précédent libellés en dollars;
- v) La rubrique *Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés* indique le gain ou la perte qui résulterait de la réévaluation de tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que des réserves et des soldes inutilisés non libellés en euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2003.

c) Présentation séparée de l'information financière concernant le Protocole de Montréal

En ce qui concerne l'exercice 2002-2003, l'information financière concernant les activités relatives au Protocole de Montréal fait désormais l'objet d'une présentation distincte à l'annexe I. Elle avait jusque-là été intégrée à l'état financier concernant le Fonds de développement industriel.

d) Fonds commun pour les produits de base

Pour l'exercice 2002-2003, l'information concernant ces fonds est, comme il se doit, intégrée aux fonds d'affectation spéciale et non au Fonds de développement industriel. Le virement du solde inutilisé cumulé, qui s'établit à 450 875 dollars (506 333 euros), est comptabilisé au titre des virements à d'autres fonds et en provenance d'autres fonds.

e) Billets à ordre au titre du Protocole de Montréal

À compter de l'exercice 2002-2003, des billets à ordre d'une valeur de 20 264 334 dollars (16 231 732 euros) émis en faveur de l'ONUDI par le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal ont été inscrits dans les états financiers au titre des contributions volontaires.

f) Intérêts créditeurs sur les fonds alimentés par des bailleurs

Les intérêts provenant des placements de fonds, nets de frais bancaires et gains ou pertes de change réalisés, sont inscrits au passif sous la rubrique Autres comptes créditeurs tant pour le Fonds de développement industriel (à l'exclusion de l'élément commun) que, à compter de l'exercice 2002-2003, pour les fonds d'affectation spéciale. Au 31 décembre 2003, les montants s'établissaient comme suit:

	<u>En milliers de dollars</u>	<u>En milliers d'euros</u>
Fonds de développement industriel	6 723,2	5 385,3
Fonds d'affectation spéciale	<u>1 810,4</u>	<u>1 450,2</u>
Total	<u>8 533,6</u>	<u>6 835,5</u>

L'affectation des intérêts créditeurs est régie par des accords conclus avec les bailleurs, aux termes desquels ces sommes peuvent être soit restituées soit virées au compte d'autres projets, auquel cas elles figurent à la rubrique Contributions volontaires.

Avant 2002, les intérêts créditeurs au titre des fonds d'affectation spéciale, les gains ou pertes de change et les frais bancaires étaient indiqués sous la rubrique Autres recettes. La nouvelle présentation rend mieux compte de la nature et du statut juridique de ces sommes, ainsi que du moment à partir duquel elles sont considérées comme des fonds complémentaires dont on peut librement disposer. L'application de ce principe a donné lieu, pour l'exercice 2002-2003, à une baisse du montant des intérêts créditeurs au titre des fonds d'affectation spéciale (1 810 435 dollars contre 2 241 100 dollars pour l'exercice 2000-2001, ce dernier montant ayant été calculé selon l'ancienne méthode).

En tout état de cause, les intérêts créditeurs au titre des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2002-2003 correspondent essentiellement à un ajustement concernant les intérêts de l'exercice précédent pour un projet qui, pour l'exercice 2000-2001, était comptabilisé sous la rubrique Protocole de Montréal (alors intégré au Fonds de développement industriel).

Le montant négatif des intérêts portés pour l'exercice 2002-2003 au compte du Fonds pour l'environnement mondial correspond à un ajustement par rapport à 2001. Les intérêts de ce Fonds, nets de frais bancaires, figurent au passif sous la rubrique Autres comptes créditeurs (315 632 dollars, soit 252 821 euros, au 31 décembre 2003).

g) Gains ou pertes de change latents

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, l'actif et le passif monétaires ont été réévalués par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2003.

Les gains latents résultant de cette réévaluation ne sont pas inscrits au titre des recettes de l'exercice, mais ils ont mis en réserve sous la rubrique Autres comptes débiteurs. Par ailleurs, en ce qui concerne le Fonds de développement industriel et les fonds d'affectation spéciale, les gains latents provenant de la réévaluation des dépôts à vue ou à terme libellés en euros, sont également mis en réserve par mesure de prudence et ne sont pas reversés aux bailleurs. Ces montants seront utilisés en 2004 pour rétablir le pouvoir d'achat de projets dont les dépenses sont libellées en euros depuis l'instauration du système de gestion en euros des activités de coopération technique. Les sommes restantes pourront alors être reversées. Les gains latents comptabilisés sous la rubrique Autres comptes débiteurs se répartissent comme suit:

	<u>En milliers de dollars</u>	<u>En milliers d'euros</u>
Fonds de développement industriel	1 760,7	1 410,3
Fonds d'affectation spéciale	5 993,5	4 800,8
Fonds pour l'environnement mondial	4,3	3,4
Protocole de Montréal	<u>5,0</u>	<u>4,0</u>
Total	<u>7 763,5</u>	<u>6 218,5</u>

h) Ajustement de change

Annexe I, tableau 1 (chiffres libellés en dollars)

Le tableau A indique les ajustements de change. Une distinction est établie entre les gains ou pertes réalisés provenant de transactions menées dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis et entre les gains ou pertes latents résultant de la reconversion en équivalent dollar au cours en vigueur au 31 décembre 2003 des éléments d'actif et de passif non libellés en dollars.

S'agissant de ces fonds, pour lesquels les contributions sont reçues, programmées et décaissées presque exclusivement en dollars, les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif non libellés en dollars sont indiqués au tableau 1 et le solde des fonds dont on peut librement disposer est ajusté en conséquence.

Tableau A

	<i>Programme ordinaire</i>	<i>Protocole de Montréal</i>	<i>Fonds pour l'environnement mondial</i>	<i>Total</i>
	(en milliers de dollars)			
<u>Gains (pertes) réalisés</u> Sur les transactions effectuées pour l'exercice 2002-2003	1,6	1,6	2,0	5,2
<u>Gains (pertes) latents</u> Réévaluation des éléments d'actif et de passif non libellés en dollars au 31 décembre 2003	(0,2)		33,8	33,6
Ajustement de change	1,4	1,6	35,8	38,8

Annexe I, tableau 1 (chiffres libellés en euros)

Le tableau B indique les ajustements de change. Une distinction est établie entre, d'une part, les gains ou pertes réalisés résultant de transactions menées dans une monnaie autre que l'euro et, de l'autre, les économies opérées, du fait des fluctuations monétaires, lors du règlement d'engagements de dépenses d'exercices antérieurs libellés en dollars.

Tableau B

	<i>Programme ordinaire</i>	<i>Fonds de développement industriel</i>	<i>Protocole de Montréal</i>	<i>Fonds pour l'environnement mondial</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Compte spécial pour les programmes intégrés</i>	<i>Total</i>
	(en milliers d'euros)						
Gains (pertes) réalisés Sur les transactions effectuées pour l'exercice 2002-2003	(10,3)		(5,4)	(0,5)		(69,8)	(86,0)
Économies opérées lors du règlement d'engagements de dépenses libellés en dollars	9,4	332,0	1 238,1	46,4	380,2	57,9	2 064,0
Ajustement de change	(0,9)	332,0	1 232,7	45,9	380,2	(11,9)	1 978,0

i) Virements aux réserves

Ces virements représentent les sommes imputées sur les projets au titre de la provision pour versements d'indemnités en application de l'Appendice D du Règlement du personnel.

j) Remboursements au Fonds de développement industriel

En décembre 2001, des ressources provenant de l'élément contributions générales du Fonds de développement industriel, d'un montant de 245 667 dollars, ont servi à financer temporairement un surcroît de dépenses dans le cadre du Programme ordinaire de coopération technique (180 667 dollars) ainsi que les projets exécutés à l'aide du solde inutilisé des crédits ouverts (65 000 dollars). Cette situation s'expliquait par une surprogrammation visant à assurer l'exécution intégrale des programmes approuvés, ainsi que par la réévaluation des comptes requise dans le cadre de la formule de libellé des contributions en deux monnaies (voir IDB.26/2-PBC.18/3).

Au cours de 2002, ce montant a été intégralement reversé au Fonds de développement industriel grâce aux économies découlant de l'annulation d'engagements de dépenses; ce virement est comptabilisé au titre des virements à destination et en provenance d'autres fonds.

k) Compte spécial pour le financement de l'exécution des programmes intégrés à l'aide des soldes inutilisés des crédits ouverts

Au 31 décembre 2003, le solde de ce compte a été viré au Fonds de développement industriel à titre de ressources à des fins générales exclusivement employées à des fins décidées par la Conférence générale (GC.8/Res.4). Ce virement est comptabilisé au titre des virements à destination et en provenance d'autres fonds.

l) Dépôts à vue ou à terme

Un montant équivalant à 1 702 373 dollars (1 363 601 euros) est détenu dans des monnaies classées non convertibles, réparti comme suit:

	<u>En milliers de dollars</u>	<u>En milliers d'euros</u>
Fonds de développement industriel	1 255,1	1 005,3
Fonds d'affectation spéciale	<u>447,3</u>	<u>358,3</u>
Total	<u>1 702,4</u>	<u>1 363,6</u>

m) Réserves opérationnelles

Dans sa décision IDB.2/Dec.7, le Conseil du développement industriel a autorisé le gel de la réserve opérationnelle du Fonds de développement industriel à 550 000 dollars (440 550 euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2003).

n) Réévaluation des engagements de dépenses non libellés en dollars

Les engagements de dépenses au titre de la coopération technique non libellés en dollars n'ont pas été réévalués au 31 décembre 2003. Une telle réévaluation aurait abouti à une augmentation des dépenses se répartissant comme suit:

	<u>En milliers de dollars</u>
Fonds de développement industriel	115,0
Arrangements interorganisations	22,6
Fonds pour l'environnement mondial	20,3
Protocole de Montréal	27,1
Fonds d'affectation spéciale	174,4
Programme ordinaire de coopération technique	<u>50,6</u>
Total	<u>410,0</u>

o) Engagements prévisionnels

Des engagements prévisionnels, représentant des obligations statutaires pour lesquelles des décaissements seront effectués lors d'exercices à venir, ont été pris avant le 31 décembre 2003, comme indiqué ci-dessous:

	<u>En milliers de dollars</u>	<u>En milliers d'euros</u>
Fonds de développement industriel	3 733,8	2 990,8
Protocole de Montréal	3 952,5	3 165,9
Fonds pour l'environnement mondial	4 051,0	3 244,8
Fonds d'affectation spéciale	3 748,9	3 002,9
Programme ordinaire de coopération technique	498,7	399,4
Arrangements interorganisations	<u>1 173,4</u>	<u>939,9</u>
Total	<u>17 158,3</u>	<u>13 743,7</u>

Les paiements effectués en 2003 au titre d'engagements à terme (28 040 dollars, soit 22 460 euros) sont portés en compte comme charges comptabilisées d'avance à la rubrique Éléments d'actifs divers.

p) Contributions en nature

Des contributions en nature ont été reçues des États Membres pour l'appui aux projets (d'une valeur estimée à 993 275 dollars, soit 889 854 euros) ainsi que pour couvrir les frais de voyage se rapportant aux projets (13 703 dollars, soit 13 242 euros).

q) Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice 2002-2003.

r) Bordereaux interservices (bureaux extérieurs)

Les bordereaux interservices des bureaux extérieurs en souffrance au 31 décembre 2003 représentent 8 473 317 dollars (6 787 127 euros). Du 31 décembre 2001 au 31 décembre 2002, il a été ramené de 9 192 315 dollars à 3 697 328 dollars. Ce montant était normal, compte tenu du délai nécessaire aux bureaux extérieurs du PNUD pour présenter ces bordereaux à l'ONUDI et de ce qu'il faut y donner suite conformément au règlement financier, aux règles de gestion financière et aux instructions administratives de l'Organisation.

Les montants en souffrance sont demeurés à un niveau considéré comme normal jusqu'à ce que, au dernier trimestre 2003, le PNUD applique un nouveau système électronique de traitement des bordereaux interservices, de sorte que l'ONUDI n'a reçu qu'en janvier 2004 notification des charges qui auraient dû être comptabilisées en 2003. Sur les montants en souffrance, ces charges représentent 5 968 523 dollars.

s) Perte ou vol de matériel durable

Durant l'exercice 2002-2003, du matériel durable d'une valeur de 6 243 euros a été déclaré volé ou perdu puis porté par profits et pertes dans les comptes d'inventaire.

Notes relatives aux états financiers – Annexe I

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONUDI

**Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves
et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers d'euros)

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total partiel, fonds extrabudgétaires	Total général
RECETTES									
Contributions mises en recouvrement									
Contributions volontaires		46 023,0	66 527,4	15 307,0	49 991,8			177 849,2	177 849,2
<u>Autres recettes</u>									
- Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations						16 849,7		16 849,7	16 849,7
- Montants alloués provenant d'autres fonds	5 523,8								5 523,8
- Intérêts créditeurs		83,4	1 253,3	(11,7)	203,9			1 528,9	1 528,9
- Ajustements de change	(0,9)	332,0	1 232,7	45,9	380,2		(11,9)	1 978,9	1 978,0
- Recettes diverses		0,2	(20,8)		3,4			(17,2)	(17,2)
TOTAL, RECETTES	5 522,9	46 438,6	68 992,6	15 341,2	50 579,3	16 849,7	(11,9)	198 189,5	203 712,4
DÉPENSES									
Traitements et dépenses communes de personnel	2 076,8	25 034,8	3 307,7	2 159,2	20 047,1	7 258,8		57 807,6	59 884,4
Services contractuels	758,2	3 260,6	35 508,3	7 853,6	5 735,6	2 803,0		55 161,1	55 919,3
Dépenses de fonctionnement	316,5	2 025,7	715,7	55,6	1 656,4	713,0		5 166,4	5 482,9
Achats	1 652,8	3 617,0	15 473,4	29,7	9 052,0	3 735,9		31 908,0	33 560,8
Bourses	718,6	3 034,7	374,4	169,9	2 460,5	936,6		6 976,1	7 694,7
Dépenses d'appui au programme		4 630,3	7 839,6	1 092,0	3 996,6	1 402,4		18 960,9	18 960,9
TOTAL, DÉPENSES	5 522,9	41 603,1	63 219,1	11 360,0	42 948,2	16 849,7		175 980,1	181 503,0

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total partiel, fonds extrabudgétaires	Total général
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES									
SUR LES DÉPENSES		4 835,5	5 773,5	3 981,2	7 631,1		(11,9)	22 209,4	22 209,4
Ajustements sur exercices biennaux antérieurs							(141,7)	(141,7)	(141,7)
Provisions pour retard dans le recouvrement des contributions									
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES									
SUR LES DÉPENSES		4 835,5	5 773,5	3 981,2	7 631,1		(153,6)	22 067,7	22 067,7
Annulation d'engagements de dépenses d'exercices antérieurs							293,9	293,9	293,9
Virements aux réserves		121,3	9,4	11,9	77,8			220,4	220,4
Virements provenant de réserves									
Virements à d'autres fonds/provenant d'autres fonds		506,3			(506,3)		(139,6)	(139,6)	(139,6)
Montants à porter au crédit des États Membres									
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés		(17 008,3)	(13 721,5)	(3 605,9)	(13 082,4)			(47 418,1)	(47 418,1)
Réserves et soldes inutilisés en début d'exercice		48 317,9	34 668,9	7 074,5	34 729,2		(0,7)	124 789,8	124 789,8
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS									
EN FIN D'EXERCICE		36 772,7	26 730,3	7 461,7	28 849,4			99 814,1	99 814,1

**Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves
 et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2002-2003**

(en milliers de dollars)

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total partiel, fonds extrabudgétaires	Total général
RECETTES									
Contributions mises en recouvrement									
Contributions volontaires		46 583,7	70 111,9	15 351,9	51 436,4			183 483,9	183 483,9
<u>Autres recettes</u>									
- Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations						18 288,2		18 288,2	18 288,2
- Montants alloués provenant d'autres fonds	6 310,2								6 310,2
- Intérêts créditeurs		95,0	1 264,2	(10,4)	202,1		1 550,9	1 550,9	1 550,9
- Ajustements de change	1,4		1,6	35,8			37,4	38,8	38,8
- Recettes diverses		0,2	(22,4)		4,1		(18,1)	(18,1)	(18,1)
TOTAL, RECETTES	6 311,6	46 678,9	71 355,3	15 377,3	51 642,6	18 288,2		203 342,3	209 653,9
DÉPENSES									
Traitements et dépenses communes de personnel	2 330,1	26 476,3	3 513,7	2 300,3	21 302,6	7 830,8		61 423,7	63 753,8
Services contractuels	878,5	3 690,6	38 698,8	8 687,6	6 087,4	3 241,1		60 405,5	61 284,0
Dépenses de fonctionnement	360,9	2 186,3	782,3	61,1	1 792,1	806,2		5 628,0	5 988,9
Achats	1 917,1	3 928,7	17 233,5	31,5	10 249,8	3 889,5		35 333,0	37 250,1
Bourses	825,0	3 331,4	414,0	188,3	2 678,0	1 050,4		7 662,1	8 487,1
Dépenses d'appui au programme		4 758,2	8 223,1	1 104,9	4 070,8	1 470,2		19 627,2	19 627,2
TOTAL, DÉPENSES	6 311,6	44 371,5	68 865,4	12 373,7	46 180,7	18 288,2		190 079,5	196 391,1

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total partiel, fonds extrabudgétaires	Total général
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		2 307,4	2 489,9	3 003,6	5 461,9			13 262,8	13 262,8
Ajustements sur exercices biennaux antérieurs							(156,3)	(156,3)	(156,3)
Provision pour retard dans le recouvrement des contributions									
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		2 307,4	2 489,9	3 003,6	5 461,9		(156,3)	13 106,5	13 106,5
Annulation d'engagements de dépenses d'exercices antérieurs							290,7	290,7	290,7
Virements aux réserves		124,5	9,6	12,3	80,5			226,9	226,9
Virements provenant de réserves									
Virements à d'autres fonds/provenant d'autres fonds		450,9			(450,9)		(133,8)	(133,8)	(133,8)
Montants à porter au crédit des États Membres									
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés									
Réserves et soldes inutilisés, en début d'exercice		43 025,8	30 871,7	6 299,6	30 925,3		(0,6)	111 121,8	111 121,8
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS EN FIN D'EXERCICE		45 908,6	33 371,2	9 315,5	36 016,8			124 612,1	124 612,1

**Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves
et des soldes inutilisés au 31 décembre 2003**

(en milliers d'euros)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements interorganisations	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total 2003
ACTIF							
Dépôts à vue ou à terme	49 661,6	25 763,4	10 509,7	45 392,9	10 524,9		141 852,5
Comptes débiteurs							
Contributions non acquittées							
Contributions volontaires à recevoir		16 231,7					16 231,7
Autres contributions à recevoir					823,0		823,0
À déduire: provision pour retard dans le recouvrement des contributions							
Soldes des comptes interfonds	34,0	1 680,4			400,9		2 115,3
Divers	227,7	99,8	44,7	246,3	351,7		970,2
Autres éléments d'actif	9,9		11,4	11,1	7 379,4		7 411,8
TOTAL, ACTIF	49 933,2	43 775,3	10 565,8	45 650,3	19 479,9		169 404,5
PASSIF							
Versements ou contributions reçus par anticipation					14 665,2		14 665,2
Engagements non réglés	4 969,8	11 718,8	2 682,1	7 398,4	3 158,5		29 927,6
Comptes créditeurs							
Solde des comptes interfonds			51,9	1 162,2			1 214,1
Divers	8 190,7	5 326,2	370,1	8 240,3	1 656,2		23 783,5
Autres fonds et comptes spéciaux							
Autres éléments de passif							
TOTAL, PASSIF	13 160,5	17 045,0	3 104,1	16 800,9	19 479,9		69 590,4
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS							
Réserves opérationnelles	440,5						440,5
Autres réserves	1 054,3	7,7	9,8	913,1			1 984,9
Soldes relatifs à des projets financés par des bailleurs	32 953,1	26 722,6	7 451,9	27 936,3			95 063,9
Fonds de roulement							
Excédent (déficit)	2 324,8						2 324,8
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	36 772,7	26 730,3	7 461,7	28 849,4			99 814,1
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	49 933,2	43 775,3	10 565,8	45 650,3	19 479,9		169 404,5

**Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves
et des soldes inutilisés au 31 décembre 2003**

(en milliers de dollars)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements interorganisations	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total 2003
ACTIF							
Dépôts à vue ou à terme	61 999,5	32 164,1	13 120,7	56 670,4	13 139,6		177 094,3
Comptes débiteurs							
Contributions non acquittées							
Contributions volontaires à recevoir		20 264,3					20 264,3
Autres contributions à recevoir					1 027,4		1 027,4
À déduire: provision pour retard dans le recouvrement des contributions							
Soldes des comptes interfonds	42,4	2 097,9			500,6		2 640,9
Divers	284,3	124,5	55,8	307,5	439,1		1 211,2
Autres éléments d'actif	12,4		14,2	13,8	9 212,7		9 253,1
TOTAL, ACTIF	62 338,6	54 650,8	13 190,7	56 991,7	24 319,4		211 491,2
PASSIF							
Versements ou contributions reçus par anticipation					18 308,6		18 308,6
Engagements non réglés	6 204,5	14 630,2	3 348,4	9 236,5	3 943,2		37 362,8
Comptes créditeurs							
Solde des comptes interfonds			64,7	1 450,9			1 515,6
Divers	10 225,5	6 649,4	462,1	10 287,5	2 067,6		29 692,1
Autres fonds et comptes spéciaux							
Autres éléments de passif							
TOTAL, PASSIF	16 430,0	21 279,6	3 875,2	20 974,9	24 319,4		86 879,1
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS							
Réserves opérationnelles	550,0						550,0
Autres réserves	1 316,2	9,6	12,3	1 140,0			2 478,1
Soldes relatifs à des projets financés par des bailleurs	41 140,0	33 361,6	9 303,2	34 876,8			118 681,6
Fonds de roulement							
Excédent (déficit)	2 902,4						2 902,4
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	45 908,6	33 371,2	9 315,5	36 016,8			124 612,1
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	62 338,6	54 650,8	13 190,7	56 991,7	24 319,4	0,0	211 491,2

Tableau 3. État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003

(en dollars)

	Solde du Fonds au 01/01/2002	Rentrées, 2002-2003	Dépenses, 2002-2003	Recettes diverses, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2003
Éléments contributions générales en monnaies convertibles	2 130 010	1 860 716	1 190 931	102 559	2 902 353
Agence de coopération culturelle et technique	44 292	0	13 996	0	30 295
Agence wallonne à l'exportation	223 679	620 064	418 496	0	425 247
Allemagne	517 910	75 615	221 141	3 255	375 639
Allemagne: Agence allemande de coopération technique	0	279 320	251 222	0	28 098
Arabie saoudite	1 347 206	78 137	23 364	0	1 401 979
Argentine	0	20 170	0	0	20 170
Australie	2 923	54 875	2 329	0	55 469
Autriche	3 071 767	5 519 463	4 802 524	1 232	3 789 938
Autriche: Programme intégré	1 043 477	157 885	770 961	0	430 401
Bahreïn	82 448	849 304	811 459	0	120 293
Belgique	824 477	(113 301)	580 440	0	130 736
Brésil	147 931	47 281	120 094	0	75 117
Chine	1 133 318	943 819	103 637	0	1 973 501
Costa Rica	(660)	660	0	0	0
Côte d'Ivoire	(109 207)	589	0	0	(108 618)
Danemark	4 717 856	2 231 129	2 040 253	77	4 908 809
Égypte	(101 718)	0	0	0	(101 718)
Espagne	982 800	1 019 847	747 723	0	1 254 924
Fédération de Russie	0	352 450	30 508	(9)	321 933
Finlande	172 190	70 241	27 771	0	214 660
Fondation Rockefeller	(335)	(1 415)	(1 750)	0	0
France	386 744	1 884 934	2 072 212	0	199 467
France (Ministère de l'agriculture)	846 043	41 581	208 663	0	678 961
Grèce	573 021	857 126	1 061 462	0	368 685
Guatemala	560 125	1 178 644	1 726 868	300	12 201
Honduras	39 682	(39 489)	0	0	193
Hongrie	623 578	354 146	604 167	0	373 557
Inde	1 945 303	2 343 043	522 139	(150)	3 766 057
Indéterminé	(134 773)	0	(16 488)	125 122	6 837
Indonésie	0	14 986	0	0	14 986
Irlande	70 811	8 948	47 850	0	31 909
Italie	8 994 962	9 338 538	9 384 223	(1 338)	8 947 939
Japon	2 967 637	1 973 119	4 252 371	0	688 385
Japon: Agence japonaise de développement outre-mer (Bangkok)	0	23 000	22 576	0	424
Koweït	129 209	7 436	28 190	0	108 455
Kuwait Institute	(279)	279	0	0	0
Liban	0	610	610	0	(0)
Luxembourg	3 056	677 596	538 461	0	142 191
Myanmar	0	577	0	0	577
Norvège	156 049	26 458	0	0	182 507
Norvège: Programme intégré (Afrique)	477 911	7 828	357 534	0	128 206
Nouvelle-Zélande	32 657	1 853	0	0	34 510
Pays-Bas	1 825 413	(311 166)	940 346	2 081	575 982
Pologne	146 779	857 675	938 705	14 384	80 133
Portugal	903 576	377 885	0	0	1 281 461
République de Corée	1 015 118	534 617	248 429	0	1 301 307
République populaire démocratique de Corée	34 319	7 120	0	0	41 439

	Solde du Fonds au 01/01/2002	Rentrées, 2002-2003	Dépenses, 2002-2003	Recettes diverses, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2003
République tchèque (Ministère de l'agriculture)	179 314	97 004	173 141	3 593	106 770
République tchèque (Ministère du commerce et de l'industrie)	28	0	0	0	28
Roumanie	0	13 617	0	(183)	13 434
Royaume-Uni: Programme intégré	1 464 275	1 588 281	2 029 786	0	1 022 769
Rwanda	0	355	0	0	355
Slovaquie	121 133	65 713	132 578	0	54 268
Suède	0	114 463	62 232	0	52 231
Suisse	994 442	9 965 394	6 557 042	3 481	4 406 275
Thaïlande	7 729	11 134	13 952	0	4 911
Turquie	37 813	121 099	157 136	(752)	1 025
Venezuela	61	(61)	0	0	0
Total, élément contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles	38 502 092	44 350 476	43 028 351	151 093	39 975 309
Bulgarie	0	0	0	28	28
Chine	104 507	5 895	54 763	0	55 638
Cuba	349 148	42 000	0	0	391 148
Égypte	(45 546)	0	0	0	(45 546)
Egyptian Iron and Steel Co.	31 942	0	0	0	31 942
Fédération de Russie	(2 613)	2 613	0	0	0
Inde	492 656	67 080	(8 978)	0	568 714
Indéterminé	295	0	0	0	295
Pologne	44 714	(29 680)	0	0	15 034
République tchèque	(3 593)	3 593	0	0	0
Roumanie	183	(183)	0	0	0
Slovaquie	129 999	119 163	106 424	4 263	147 001
Tifac (New Delhi)	388	0	0	0	388
Turquie	753	(753)	0	0	0
Total, élément contributions à des fins spéciales en monnaies non convertibles	1 102 833	209 728	152 209	4 291	1 164 643
TOTAL GÉNÉRAL	41 734 935	46 420 919	44 371 491	257 943	44 042 305

Notes:

- a) À compter de l'exercice 2002-2003, le Protocole de Montréal fait l'objet d'une présentation séparée à l'annexe I et n'est pas comptabilisé au titre du Fonds de développement industriel [voir note 4 c)].
- b) À compter de l'exercice 2002-2003, le Fonds commun pour les produits de base est comptabilisé au titre des fonds d'affectation spéciale et non du Fonds de développement industriel [voir note 4 d)].

Tableau 4. État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003

(en dollars)

	Solde au 01/01/2002	Contributions reçues, intérêts crédoiteurs et recettes accessoires, 2002-2003	Dépenses, 2002-2003	Solde inutilisé au 31/12/2003
Projets financés par les pays récipiendaires				
Algérie	106 155	16 833	56 937	66 052
Arabie saoudite (Autorité générale pour les investissements)	190 598	0	689	189 908
Arabie saoudite (Saudi German Hospitals Group)	1 004	110 000	89 876	21 127
Argentine	424 860	0	0	424 860
Bélarus	26 204	0	0	26 204
Bolivie	12 460	0	0	12 460
Brésil	394 869	(7 305)	183 430	204 135
Chili	6 824	0	0	6 824
Chine	411 435	1 212 899	694 810	929 524
CICELPA (Centro de investigación de celulosa y papel)	57 779	37 776	84 669	10 887
Colombie	421 218	633 866	812 708	242 377
Côte d'Ivoire	25 721	200 960	176 873	49 807
Égypte	0	3 501 068	38 085	3 462 983
Égypte (Fonds social de développement)	141 347	239 130	139 655	240 823
Équateur	0	501 913	132 131	369 782
Fédération de Russie	251 244	158 051	232 464	176 831
Fédération de Russie (NEM & CPCOGI)	33 786	20 000	52 123	1 662
Gabon	17 868	0	15 077	2 790
Honduras	7 374	40 005	44 802	2 577
Inde	1 023 887	2 081 560	1 442 738	1 662 709
Iran (République islamique d')	64 885	361 269	12 801	413 353
Iran (Organisme pour les investissements, l'économie et l'assistance technique)	51 622	0	4 301	47 322
Iraq	210 936	0	0	210 936
Jamahiriya arabe libyenne (Centre pour le développement, Benghazi)	8 093	0	0	8 093
Jamahiriya arabe libyenne (General Pipe Co.)	2 700	0	0	2 700
Jamahiriya arabe libyenne (Centre de recherche industrielle)	10 049	0	0	10 049
Jamahiriya arabe libyenne (Centre de formation pétrolière)	24 976	(24 976)	0	0
Jamahiriya arabe libyenne (Secrétariat aux industries stratégiques)	53 081	0	0	53 081
Kenya	0	54 357	42 453	11 904
Liban	24 958	63 900	61 550	27 308
Lituanie	0	28 250	0	28 250
Madagascar	135 093	0	0	135 093
Maurice	30 815	0	11 988	18 826
Mexique	1 220	111 732	102 355	10 596
Nigéria	1 013 400	2 526 800	1 039 595	2 500 605
Oman	11 311	0	0	11 311
Panama	10 057	0	0	10 057
Paraguay	17 780	0	0	17 780
Slovénie	15 662	0	(7 013)	22 674
Thaïlande	8 651	26 848	17 256	18 243
Turquie	13 444	225 089	120 357	118 176
Total partiel	5 263 364	12 120 026	5 602 711	11 780 679
Experts associés et administrateurs auxiliaires				
Allemagne	69 280	0	23 350	45 930
Autriche	95 144	2 224	56 803	40 565
Belgique	327 845	143 689	256 855	214 679
Danemark	249 404	956 235	913 404	292 234

	Solde au 01/01/2002	Contributions reçues, intérêts créditeurs et recettes accessoires, 2002-2003	Dépenses, 2002-2003	Solde inutilisé au 31/12/2003
Espagne	89 787	99 575	154 579	34 783
Fédération de Russie	45 092	66 727	107 202	4 617
France	97 245	0	75 857	21 388
Italie	207 876	1 144 655	820 475	532 056
Japon	669 304	21 945	161 455	529 794
Norvège	1 533	754 247	466 891	288 888
Pays-Bas	532 768	617 946	781 834	368 880
République de Corée	0	141 778	129 635	12 143
Suisse	0	260 348	134 053	126 295
Total partiel	2 385 278	4 209 368	4 082 392	2 512 254
Frais de voyage des administrateurs auxiliaires				
Allemagne	5 376	3 785	(1 500)	10 661
Autriche	31 497	(31 497)	0	0
Belgique	159 283	(139 392)	(11 624)	31 514
Danemark	22 254	0	(9 939)	32 193
Japon	58 695	2 869	0	61 564
Norvège	31 777	(31 000)	(3 489)	4 267
Pays-Bas	310 775	0	(37 762)	348 537
Suisse	20 644	(20 644)	0	0
Total partiel	640 301	(215 880)	(64 314)	488 736
Projets financés par des pays bailleurs				
Allemagne	0	139 642	38 303	101 339
Australie	13 808	0	(9 347)	23 155
Autriche	99 223	886	53 446	46 664
Belgique	223 507	4 133	112 747	114 892
Canada	13 770	(8 277)	0	5 493
Danemark	601 248	387 843	537 883	451 208
Espagne	0	125 891	0	125 891
États-Unis d'Amérique	378 978	(5 746)	0	373 232
Finlande	405 751	570 125	203 790	772 086
France	895 934	1 573 619	869 125	1 600 428
Grèce	25 761	0	2 334	23 427
Italie	6 527 225	10 447 688	11 500 596	5 474 317
Japon	4 623 704	4 434 069	6 825 504	2 232 270
Japon [Ambassade du Japon en Guinée (TF/GUI/00/001)]	118	0	(1 420)	1 539
Norvège	2 482	0	0	2 482
République de Corée	379 883	644 299	523 203	500 980
République de Corée (Institut coréen de recherche pour la normalisation et les sciences)	201 766	0	70 461	131 305
République tchèque	129 766	67 581	98 044	99 303
Royaume-Uni	649 589	896 929	561 957	984 561
Slovaquie	7 398	0	0	7 398
Suède	0	57 852	53 220	4 632
Total partiel	15 179 912	19 336 535	21 439 846	13 076 601
Indéterminé	59 675	2 941 771	1 227 676	1 773 770
Total partiel	59 675	2 941 771	1 227 676	1 773 770

	Solde au 01/01/2002	Contributions reçues, intérêts créditeurs et recettes accessoirs, 2002-2003	Dépenses, 2002-2003	Solde inutilisé au 31/12/2003
Autres fonds d'affectation spéciale				
Centro de Investigaciones Textiles	116 969	0	0	116 969
Premag Handelsges.M.B.H. (Autriche)	2 595	0	0	2 595
Bahrain Development Bank (SFBAH99001)	5 624	(6 467)	(843)	0
Service national d'apprentissage industriel (Brésil)	280 746	244 626	474 245	51 126
Institut de développement scientifique et technologique (IDCT)	0	181 175	92 217	88 958
Jiangsu Baixue Electric Appliances Co. (Chine)	0	55 361	54 954	407
Beni-Suef Cement Company (Le Caire)	33 822	0	0	33 822
Engg for Petro and Process Ind., ENPPI, (Le Caire)	0	24 141	15 961	8 179
Union européenne	1 419 787	4 038 657	5 019 263	439 182
Commission européenne	0	111 220	36 519	74 701
CFC (FC/RAF/96/001)	(320 044)	804 335	648 628	(164 337)
CFC (FC/INT/97/021)	17 687	64 514	27 493	54 708
CFC (FC/RAS/00/153)	(148 518)	404 631	280 354	(24 241)
CFC (FC/RAF/03/065)	0	200 000	67 285	132 715
Mondial	0	83 620	41 480	42 140
Association internationale de développement	144 471	0	(172)	144 643
Oil and Natural Gas Corporation Ltd, Kolkata (Inde)	0	2 698 525	2 664 798	33 727
Shahid Modarres Ind.Pharmac. Complex	53 878	0	0	53 878
Iran Itok Engineering & Technological Co	10 646	(10 646)	0	0
Glucosan Factories (Iran)	0	5 935	5 922	13
Sezione Speciale per l'Assicurazione del Credito (Italie)	36 448	0	0	36 448
Engineering Consulting Firms Association (Japon)	11 441	0	0	11 441
Mitsui & Co. Ltd. (Tokyo)	9 781	(9 781)	0	0
Procter & Gamble Far East Inc. (Japon)	475	0	0	475
Chugoku Electric Power Co. Inc. (Japon)	0	239 560	101 813	137 747
New Energy & Industrial Technology Development Organization (Tokyo)	0	64 000	39 336	24 664
Industrie du cuir de l'Afrique orientale et australe	56 976	25 290	75 607	6 660
Petroliam Nasional Berhad (Petronas) (Kuala Lumpur)	28 179	0	0	28 179
Alcoa Inter America, Inc.	17 507	0	0	17 507
Cement Company of Northern Nigeria	254 193	(254 193)	0	0
Association Mining Industries Nigeria Ltd.	26 729	(26 729)	0	0
New Nigeria Development Co. (Kaduna, Nigéria)	28 325	0	0	28 325
Nigerian National Petroleum Corp. (Lagos, Nigéria)	566 380	0	74 225	492 155
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD)	2 271 054	1 694 202	2 743 711	1 221 545
Federal Chemical & Ceramics Corp. (Islamabad)	(1 677)	0	0	(1 677)
Inversiones Cofide S.A. (Pérou)	15 405	0	0	15 405
Magnetti Marelli (Groupe Fiat) (TFIND99009)	6 965	0	(3 139)	10 103
Banque islamique de développement (Jeddah, Arabie saoudite)	25 231	52 012	71 403	5 840
Conseil de coopération du Golfe	11 676	0	0	11 676
Organisation des ingénieurs-conseils des industries du Golfe (Qatar)	0	38 420	0	38 420
Région Afrique	73 665	(80 907)	(7 242)	0
Banque arabe pour le développement économique (BADEA)	2 450	0	0	2 450
AIDC Development Centre Ltd. (Afrique du Sud)	0	99 974	69 721	30 253
Nadsme (Bratislava)	8 181	0	0	8 181
Ceylon Steel Corporation (Colombo)	5 284	0	0	5 284
Fonds international de développement agricole (FIDA)	74 646	2 450	19 716	57 380
Soudan	329	0	0	329
Swedish International Enterprise Development Corp. (Swedcorp)	245 383	198 185	242 122	201 445
Staudhammer Finanz AG (Suisse)	3 357	0	0	3 357
Association turque des industries électroniques (TESID)	1 781	0	0	1 781
Arthur Andersen & Co. (Royaume-Uni)	4 732	(4 732)	0	0

	Solde au 01/01/2002	Contributions reçues, intérêts créditeurs et recettes accessoires, 2002-2003	Dépenses, 2002-2003	Solde inutilisé au 31/12/2003
Unilever Research (Bebington, Royaume-Uni)	2 497	0	0	2 497
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	0	1 221 608	0	1 221 608
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international	462 668	1 091 810	1 036 999	517 479
Fondation Ford (New York)	1 762	0	0	1 762
Epstein Engineering Export Ltd. (Chicago, États-Unis)	807	0	0	807
Agency for International Development des États-Unis (Virginie)	(399)	0	0	(399)
Yemen Corporation for Cement Industries and Marketing	15 708	0	0	15 708
PNUD et Département des affaires humanitaires de l'ONU	499	0	0	499
FAO	275	0	0	275
Total partiel	5 886 375	13 250 794	13 892 375	5 244 794
GRAND TOTAL	29 414 905	51 642 615	46 180 686	34 876 835

Désormais, les notes concernent aussi les projets du Fonds commun pour les produits de base.

Notes:

- a) À compter de l'exercice 2002-2003, le Fonds commun pour les produits de base est comptabilisé au titre des fonds d'affectation spéciale et non du Fonds de développement industriel [voir note 4 d)].
- b) À compter de l'exercice 2002-2003, les intérêts provenant du placement des fonds versés par des bailleurs ne sont plus comptabilisés comme recettes et sont inscrits au passif [voir note 4 f)].

**Tableau 5. État récapitulatif, pour l'exercice biennal 2002-2003,
des activités de coopération technique menées dans le cadre
d'accords interorganisations**

(en dollars)

	Dépenses relatives aux projets	Appui aux programmes	Total, dépenses
PNUD			
Programme principal du PNUD	2 071 252	217 820	2 289 072
Appui à l'élaboration des politiques et des programmes	1 735 002	395 155	2 130 157
Appui aux services techniques au niveau des projets	235 073	114 503	349 576
Projets auxquels l'ONUDI participe à titre d'organisme associé	1 008 613	64 789	1 073 402
Projets d'exécution nationale pour lesquels l'ONUDI est l'agent de réalisation	6 389 110	329 593	6 718 703
Fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD	5 378 887	348 376	5 727 263
Total	<u>16 817 937</u>	<u>1 470 236</u>	<u>18 288 173</u>

Annexe II

**FONDS D'EXPLOITATION: PNUD ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE
ADMINISTRÉS PAR LE PNUD**

Rapport n° 1

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
(Nom de l'agent d'exécution)
(ONUDI)

État des fonds au 31 décembre 2003
(en dollars)

Fonds d'exploitation

Solde initial au 1 ^{er} janvier 2003		13 585 559
À ajouter: Retraits en espèces du PNUD	(14 000 000)	
Bordereaux interservices	24 389 491	
Autres charges/crédits (net)	(2 383 202)	
Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 8)	37 117	
Éléments divers remboursés au PNUD (net) (Rapport n° 8)	<u>363 307</u>	<u>8 406 713</u>
		21 992 272
À déduire: Dépenses et dépenses d'appui pour les postes concernant les projets d'exécution propre (Rapports sur l'exécution des projets: exécution)	2 247 203	
Dépenses et dépenses d'appui pour les lignes correspondant à des projets exécutés par d'autres organisations et à des projets d'exécution nationale (Rapports sur l'exécution des projets: réalisation)	<u>1 436 509</u>	<u>3 683 712</u>
Solde au 31 décembre 2003		<u><u>18 308 560</u></u>

Constitué des éléments suivants:

Encaisse et disponible en banque et en transit	13 139 657	
Comptes débiteurs (Rapport n° 9)	<u>9 697 697</u>	<u>22 837 354</u>
À déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 10)	3 740 354	
Engagements non réglés pour 2003	<u>788 440</u>	<u>4 528 794</u>
Solde au 31 décembre 2003		<u><u>18 308 560</u></u>

ÉTAT 1

FONDS DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE POUR LA RÉGION DU TUMEN
(Titre du Fonds d'affectation spéciale)
(Nom de l'organisation participante et agent d'exécution)
(ONUDI)

État des fonds au 31 décembre 2003

(en dollars)

Fonds d'exploitation

Solde au 1 ^{er} janvier 2003			(42 327)
À ajouter:	Retraits en espèces du PNUD		135 020
	Bordereaux interservices		
	Autres charges/crédits (net)		
	Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 19)		
	Éléments divers remboursés au Fonds d'affectation spéciale (net) (Rapport n° 18)		
		_____	_____
			92 693
À déduire:	Dépenses de 2003 au titre des projets		
	Décaissements (Rapport n° 15A)	52 402	
	Engagements non réglés (Rapport n° 16)	45 171	
	Services d'appui administratif et opérationnel (Rapport n° 15A)	9 472	107 045
		_____	_____
			(14 352)
À ajouter ou à déduire:	Ajustements au titre des années antérieures (Rapport n° 15B):		
	Dépenses		
	Dépenses d'appui		
	Services d'appui administratif et opérationnel		
		_____	_____
Solde au 31 décembre 2003			<u><u>(14 352)</u></u>
Constitué des éléments suivants:			
	Encaisse disponible en banque et en transit	0	
	Comptes débiteurs (Rapport n° 20)	31 874	31 874
		_____	_____
À déduire:	Comptes créditeurs (Rapport n° 21)	1 055	
	Engagements non réglés (Rapport n° 16)	45 171	46 226
		_____	_____
			<u><u>(14 352)</u></u>

Annexe III

**COMPTE SPÉCIAL POUR LE SERVICE DES BÂTIMENTS
(DÉPENSES AUTRES QUE DE PERSONNEL)**

Tableau 1. État des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2002-2003

(en euros)

RECETTES

Contributions		
AIEA	12 387 404	
ONUDI	3 966 998	
ONUV	5 168 455	
OTICE	2 013 143	
	<hr/>	23 536 000
Intérêts créditeurs		164 755
Gains de change		12
Recettes accessoires		39 385
TOTAL, RECETTES		<hr/> 23 740 152 <hr/>

DÉPENSES

Location et entretien des locaux	5 397 986
Éclairage, chauffage, énergie et eau	9 682 048
Fournitures et accessoires	104 206
Biens d'équipement	86 488
Frais bancaires	4 162
Autres dépenses générales de fonctionnement	21 470
TOTAL, DÉPENSES	<hr/> 15 296 360 <hr/>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR 2002-2003	<hr/> 8 443 792 <hr/>

**COMPTE SPÉCIAL POUR LE SERVICE DES BÂTIMENTS
(DÉPENSES AUTRES QUE DE PERSONNEL)**

Tableau 2. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2003

(en euros)

ACTIF

Liquidités	5 009 593
Comptes débiteurs	
TVA/taxes sur l'énergie/ELWOG	1 368 909
Contributions non acquittées*	5 146 319
Divers	36 699
TOTAL, ACTIF	11 561 520

PASSIF

Engagements non réglés	2 413 267
Comptes créditeurs	
Avances	380 648
Divers	323 813
TOTAL, PASSIF	3 117 728

SOLDES INUTILISÉS

Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2002	0
À ajouter: excédent des recettes sur les dépenses pour 2002-2003	8 443 792
Solde disponible au 31 décembre 2003	8 443 792
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	8 443 792
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	11 561 520

	AIEA	ONU DI	ONU V	OTICE	Total
Contributions annuelles	12 387 404	3 966 998	5 168 455	2 013 143	23 536 000
Intérêts (nets des frais bancaires)	48 401	36 257	45 455	30 480	160 593
Dépenses nettes	<u>(8 036 058)</u>	<u>(2 547 160)</u>	<u>(3 348 451)</u>	<u>(1 321 132)</u>	<u>(15 252 801)</u>
	<u>4 399 747</u>	<u>1 456 095</u>	<u>1 865 459</u>	<u>722 491</u>	<u>8 443 792</u>
* Contributions non acquittées	<u>4 617 457</u>	<u>0</u>	<u>238 706</u>	<u>290 156</u>	<u>5 146 319</u>